



National Library  
of Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Canadian Theses Service    Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada  
K1A 0N4

## NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

## AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

Université d'Ottawa

LE CHEMINEMENT DE SIX (6) FEMMES  
VICTIMES DE VIOLENCE EN MILIEU CONJUGAL

Un long processus de prise en charge

par

Claire Morin

Thèse présentée au Département de criminologie de  
l'Université d'Ottawa comme complément  
aux exigences de la maîtrise ès arts



Claire Morin, Ottawa, Canada, 1990



National Library  
of Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Canadian Theses Service    Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada  
K1A 0N4

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-60011-X

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
UNIVERSITY OF OTTAWA

## Remerciements

Je remercie sincèrement ma directrice de thèse, Mme Cécile Coderre, pour la confiance qu'elle m'a témoignée lors de cette longue démarche. Sa patience ainsi que sa disponibilité ont grandement contribué à mener à terme ce projet.

Je veux également exprimer ma reconnaissance à M. Alvaro Pires. Le support offert, jumelé à la transmission de ses connaissances méthodologiques, m'ont été précieux lors de la conception du questionnaire.

Je ne saurais passer sous silence le soutien inlassable et amical offert par Mme Micheline Perreault. Ce travail fut complété avec sa vigilante collaboration.

Finalement, je tiens à remercier tout particulièrement les femmes par l'entremise desquelles j'ai pu rencontrer les répondantes. Merci à toutes celles qui ont accepté de partager leur vécu.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE: LE CONTEXTE SOCIAL.....</b>	<b>7</b>
<b>1 La loi du silence .....</b>	<b>9</b>
<b>2 Les formes multiples de la violence .....</b>	<b>16</b>
<b>CHAPITRE 2 COMPRENDRE LA VIOLENCE.....</b>	<b>25</b>
<b>1 Les théories sur les comportements appris .....</b>	<b>26</b>
<b>2 Une vision féministe de la violence en     milieu conjugal .....</b>	<b>30</b>
<b>CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>34</b>
<b>1 Objet d'étude .....</b>	<b>34</b>
<b>2 Considérations théoriques sur l'entretien .....</b>	<b>36</b>
<b>3 Présentation des répondantes .....</b>	<b>45</b>
<b>CHAPITRE 4 LES SENTIMENTS DES FEMMES VIVANT DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE: DES SENTIMENTS CONTRADICTOIRES.....</b>	<b>49</b>

2	Les tentatives de contrôle et d'adaptation .....	60
CHAPITRE 5 LES RÉPONSES DES FEMMES FACE À LA VIOLENCE.....		67
1	Se préparer à partir .....	68
2	Référence au réseau social immédiat: la famille, les ami-e-s .....	70
3	Les recours institutionnels: les médecins; les travailleurs et travailleuses sociaux et sociales; les policiers et policières .....	73
4	Les refuges .....	87
CONCLUSION .....		96
BIBLIOGRAPHIE .....		102
ANNEXE A	Documents relatifs aux procédures d'enquête.....	110
ANNEXE B	Questionnaire.....	116
ANNEXE C	Liste des tableaux.....	129

## INTRODUCTION

La loi du silence qui obligeait, il n'y a pas si longtemps, les femmes victimes de violence telles le viol et l'inceste touchait également les femmes victimes de violence en milieu conjugal. Quel que soit le type et la violence de l'agression, les femmes devaient dissimuler leur douleur et leur terreur. Depuis quelques années, cette violence qu'on qualifiait de "privée" est devenue publique. Mais les "femmes battues" qui en parlent sont-elles mieux comprises et plus aidées pour autant. Les diverses formes d'intervention s'organisent-elles pour offrir un meilleur support aux victimes de violence conjugale ou sont-elles si décousues et contradictoires qu'elles les réduisent finalement à l'impuissance?

Nous nous sommes intéressée à cette question de l'intervention. Plus précisément, nous aimerions savoir si l'éventail des ressources sociales et juridiques auxquelles ont accès les femmes victimes de violence en milieu conjugal favorisent une progression vers le résultat souhaité, soit mettre fin à la violence. Au moment où cette recherche débutait, l'intervention offerte était sévèrement critiquée (McLeod, 1980; Carrier, 1982; Beaudry, 1984). Les réflexions insistaient sur l'accueil distant et peu compréhensif auquel pouvaient s'attendre les victimes:

La plupart des femmes qui fuient le domicile conjugal apprennent très tôt qu'elles ont troqué l'isolement et la violence conjugale contre la solitude et la violence sociale.  
(Carrier, Michaud et Grenier, 1982:34)

Enracinés dans leurs préjugés sur la vie de couple et la famille, les professionnels se fermaient aux appels des victimes ou les renvoyaient chez elles en leur suggérant d'opérer quelque changement au niveau de leur personnalité ou de leur comportement. Cette réponse, individualisante et néfaste, confirmait à la femme qu'elle avait une part de responsabilité dans la situation et qu'elle avait le pouvoir de la contrôler. Les intervenants adoptaient ainsi une position commode d'observateurs face à un problème qu'ils circonscrivaient sommairement dans un espace qui n'était pas le leur :

La plupart des services publics perçoivent le problème comme une réalité accidentelle, de caractère privé, d'importance secondaire, et dont les causes sont individuelles. (...) Ils se font gardiens et propagandistes de valeurs qui font hésiter les femmes à briser les silences et les culpabilisent. Ils renforcent ainsi les barreaux de la prison.  
(Carrier, Michaud et Grenier, 1982:52)

L'indifférence et l'inefficacité qui caractérisait l'intervention auprès des femmes victimes de violence en milieu conjugal traduisait également un manque de connaissance du phénomène. De plus, les professionnels interpellés auraient-ils voulu innover qu'ils avaient très peu de latitude au sein de leurs organisations respectives pour le faire. A ce sujet, Beaudry (1984) remarque :

Si tant d'intervenants, de travail sociaux, de médecins, d'avocats ou de policiers hésitent à soulever la question de la violence, c'est qu'ils ne savent que faire de la réponse. Chaque profession comporte son vide de procédure face à la femme violentée. L'ignorance et la négation passent par cette absence de protocole."  
(Beaudry, 1984:19)

Nous sommes alors en 1984. La critique du système (entreprise depuis longtemps), puis la constatation du fait que les praticiens sont dépourvus, déboucheront sur des travaux et des politiques marquantes dans l'histoire de la reconnaissance de la violence faite aux femmes au Québec. Cette même année, un Guide d'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle préparé conjointement par le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Justice et le Conseil du statut de la femme, en collaboration avec la Corporation professionnelle des médecins, est lancé. En 1985, étaient publiés une Politique d'aide aux femmes violentées (ministère des Affaires sociales) et un Guide d'intervention auprès des femmes violentées (Larouche); suivra, en 1986, la parution de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (ministère de la Justice et ministère du Solliciteur général). Ces documents, destinés à pallier à des lacunes au niveau du soutien offert aux femmes victimes de violence témoignent d'une reconnaissance, au moins théorique, de cette réalité.

Dans l'ensemble des ressources qui se sensibilisent progressivement au phénomène de violence conjugale et commencent à se centrer sur les victimes, le refuge se distingue comme un mouvement précurseur. Concept créé au début des années 70, par des femmes, ces maisons d'hébergement auxquelles le recours est souvent perçu comme une étape radicale, dans le sens où il concrétise à la fois la rupture avec le foyer conjugal, le dévoilement et la reconnaissance de la violence subie, innove en matière de support:

Imaginer des maisons de femmes, c'est concevoir un autre modèle de famille, un autre modèle de relations hommes/femmes et femmes entre elles, et c'est à ce niveau idéologique que les institutions officielles sont les moins créatives.  
(Beaudry, 1984:36)

A l'intérieur de notre questionnement sur les réponses sociales offertes aux femmes victimes de violence en milieu conjugal, nous nous sommes demandée quelle place occupait le refuge dans leurs choix: constitue-t-il une étape finale de rupture ou représente-t-il un dénouement parmi les autres dans un cheminement ponctué de départs, de démarches et de retours?

Ainsi, nos interrogations se sont précisées. Il apparaissait intéressant de regarder les services offerts par les institutions sociales en matière de violence conjugale à travers les yeux de leurs utilisatrices. Comment vivaient-elles leur expérience de violence conjugale? Quelles circonstances entourent la rupture et vers qui vont-elles? Quelle réponse ont-elles reçue; en sont-elles satisfaites? Rappelons qu'à l'époque où nous avons entrepris notre étude (1985) et rédigé une première problématique, peu de recherches avaient été publiées sur ce sujet au Québec. Nous avons constaté des lacunes au niveau de la compréhension du processus vécu par les femmes victimes de violence en milieu conjugal qui cherchent à solutionner leur problème. Par la suite cependant, de nombreux travaux ont été publiés sur différents aspects touchant la rupture et la recherche d'aide. Citons no-

tamment Violence conjugale: processus d'arrêt (Prairie et Lange-  
lier-Biron, 1986) et La violence conjugale: recherche d'aide des  
femmes (Bilodeau, 1987). Ces chercheuses ont le mérite d'avoir  
jeté un regard éclairant sur le vécu raconté par les femmes con-  
cernant leurs démarches pour se soustraire à la violence et les  
facteurs reliés à leur décisions. Malgré que le thème que nous  
avons choisi ait été exploité par la suite sous divers angles  
nous croyons que l'originalité de notre recherche, qui vise une  
meilleure compréhension de l'impact qu'ont pu avoir les ressour-  
ces sur le cheminement des femmes, demeure. Nous comptons aborder  
notre étude selon une perspective féministe, c'est à dire que  
nous comprenons le phénomène de violence conjugale comme décou-  
lant d'une société aux structures établissant la domination au  
masculin. La violence entre conjoints n'est qu'une expression  
spécifique d'un système basé sur l'oppression et l'exploitation  
de la population féminine.

Considérant notre objectif, il nous apparaissait tout à fait per-  
tinent de recueillir les témoignages de femmes victimes de vio-  
lence en milieu conjugal. Ayant identifié notre population ci-  
ble, nous sommes partie à la recherche de nos répondantes, que  
nous voulions référées par des intervenantes oeuvrant en maison  
d'hébergement. Nous nous sommes alors confrontée à l'imperméabi-  
lité de ces dernières face à nos demandes; elles ont refusé.  
Rappelons qu'en 1985, chronologiquement, nous en étions aux bal-  
butiements des développements de l'intervention en matière de

violence conjugale. Les résidentes des refuges, avons-nous alors compris, représentaient une population convoitée pour fins d'étude. Une certaine méfiance à l'égard des chercheurs, en particulier étudiants, ainsi qu'un intérêt à protéger ce type de clientèle, nous a desservi. Mais par la suite, la médiatisation du problème de violence conjugale et la mise sur pied de groupes d'intervention auprès des victimes (Larouche, 1985) ont rendu ce sujet d'étude plus accessible. Nous avons persisté dans notre quête de sujets et avons finalement identifié des ressources (une maison d'hébergement et une travailleuse sociale) disposées à collaborer.

Notre travail est divisé en trois parties. Dans un premier temps, nous avons procédé à une revue de la littérature à l'intérieur de laquelle nous avons exploré les théories explicatives sociales et psychologiques de cette violence. Les recherches effectuées auprès des victimes de violence conjugale et centrées sur les démarches d'autonomie accomplies ont également été consultées. Suit ensuite le chapitre traitant de la méthodologie auquel nous avons inclus la présentation des répondantes. La troisième partie concerne la recherche originale réalisée auprès de six victimes de violence. Elle comprend deux chapitres à l'intérieur desquels sont présentés les résultats de l'analyse.

## CHAPITRE 1

### LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE: LE CONTEXTE SOCIAL

Dans la littérature, le phénomène de la violence conjugale est nommé de plusieurs façons. Ainsi, dans les textes de langue anglaise, on retrouve fréquemment les termes "battered wives" et "battered women". Del Martin, dans son ouvrage Battered wives, explique le choix du terme utilisé par le fait qu'il fait référence à la vie commune, contexte dans lequel se produit la violence conjugale: "...in the interest of underscoring the share-household factor, I have chosen to use the word "wife" and "husband" liberally." (Martin, 1976:XIII). Quant à Eleonore Walker, dans le contenu de son livre intitulé Battered Women, elle a choisi également le terme "wives", formule vue comme simplificatrice, sans toutefois préjuger du lien marital: "...I have substituted the word "wives" for "women" and "husbands for "men" in the interest of readability..." (Walker, 1979:XV). Toutefois, les deux auteures précisent que malgré le vocabulaire utilisé, leurs travaux font référence à toute femme victime de violence de la part de son conjoint, indépendamment du fait qu'ils soient mariés. En langue française, nous ne retrouvons pas de traduction littérale de "battered wives" mais un équivalent, soit femmes battues"; le mot "femme" nous paraît alors être utilisé dans son acception d'épouse. Par ailleurs, outre cette expression, "femmes violentées", "femmes victimes de violence conjugale" et "fem-

mes en situation de violence conjugale" nous apparaissent être les dénominations les plus fréquemment employées. Il ressort de cette énumération que le mot "battue", traduction de "battered" en langue anglaise, n'est pas le seul à être employé pour faire référence aux agressions. En français, il appert qu'on cherche plutôt à remplacer ce terme par celui de violence, peut-être pour en signifier davantage la polysémie. Toutefois Ginette Larouche (1987), dans son livre Agir contre la violence, considère que le mot violence couvre à la fois la violence physique et psychologique, de sorte qu'elle emploie "indifféremment le terme femme battue et femme violentée." (Larouche, 1987:32).

En ce qui nous concerne, l'emploi de l'expression "femmes battues", bien qu'il fasse socialement référence au phénomène qui nous intéresse, ne nous apparaît pas convenir. Tout d'abord le terme "battue", si on se fie au sens littéraire, se rapporte à une agression physique. Les dimensions psychologiques et verbales de la violence que subissent les femmes à l'intérieur d'une relation nous semblent ainsi occultées. Une telle appellation réduit le phénomène de violence conjugale à des coups et blessures alors que nous le comprenons comme une dynamique qui s'établit à l'intérieur d'un couple, marié ou non, et qui fait appel à des formes d'intimidation, de séduction et de chantage variés. A cet égard, le cycle de la violence, observé par Walker (1979), est éloquent. Elle décrit divers comportements allant du harcèlement au charme, en passant par des passages à l'acte violents, et

démontre qu'ils s'articulent en trois phases distinctes: l'accumulation de tension, l'explosion de violence et la lune de miel. (Walker, 1979:57-69)

Ce portrait témoigne du fait que quelle que soit la nature (violente ou séductrice) de son comportement, l'agresseur en milieu conjugal tente de contrôler sa conjointe en établissant un rapport de force. Pour ce faire, il adoptera des comportements et/ou des attitudes qui le servent à un moment donné.

Compte tenu de ces considérations, nous croyons que le choix du terme "femme victime de violence en milieu conjugal" est suffisamment explicite. D'une part il englobe, par sa généralité, toute forme de violence. D'autre part, il situe le cadre dans lequel se vit cette violence, "milieu conjugal" faisant référence à un engagement émotif et social (légalisé ou non), entre un homme et une femme.

## **1 La loi du silence**

Parler de la violence faite aux femmes, c'est parler de l'appropriation de leur corps par les hommes. A travers les siècles, les femmes se sont révélées être des victimes commodes: frappées, lacérées, humiliées, injuriées, violées, elles se sont tuées. La structure patriarcale qui a ouvert la voie à toutes ces agressions, ou à l'oppression de la femme par l'homme, sous-tend enco-

re de nos jours les systèmes politiques et sociaux. Aujourd'hui cependant, de plus en plus, les femmes violentées parlent. Et c'est là le résultat d'une lutte sans merci que certaines d'entre elles ont livrée et poursuivent encore.

Au Québec, plusieurs associent l'émergence du féminisme, tel qu'on le connaît aujourd'hui, aux bouleversements sociaux engendrés par la Révolution tranquille. S'il est vrai qu'un nouveau féminisme est apparu à la fin des années soixante, il ne faut pas oublier l'engagement des femmes qui a précédé:

La Révolution tranquille, toutefois, n'est pas une génération spontanée et 1960 n'est pas, pour les femmes, une date vraiment importante car comme bien d'autres groupes, la révolution "tranquille", elles l'avaient commencée, bien avant qu'on en parle.  
(Collectif Clio, 1982:360)

De 1950 à 1965, les femmes n'ont pas l'occasion de militer dans des mouvements féministes parce qu'il n'y en a pratiquement plus. En effet, avec la mort d'Idola St-Jean en 1945 et de Marie Gérin-Lajoie en 1946, (deux figures de proue du mouvement féministe), et suite au gain réel que représente le droit de vote pour les femmes au Québec, le féminisme s'est fait plus discret. Les femmes désireuses de s'impliquer appartenaient à des mouvements comme le Mouvement laïc de langue française, l'Action catholique ou, pour les plus politisées, la Voix des Femmes, mouvement international ayant pour objectif la paix dans le monde;

ses leaders, Laura Sabia et Thérèse Casgrain sont à l'origine des revendications qui vont donner naissance, après 1960, au néo-féminisme." (Collectif Clio, 1982:415). Leur action, même si elle n'est pas collective et organisée, n'en est pas moins efficace.

Dans les domaines du journalisme, il y a aussi place, de plus en plus, pour les femmes. Les téléspectatrices et les lectrices sont informées, par des femmes, sur des sujets divers. Citons à ce point l'exemple de Janette Bertrand qui était responsable, dans les années cinquante, du courrier du coeur dans Le Petit Journal. Elle y traitait, à travers les lettres des lectrices, de sujets comme "le mariage, la domination, les femmes battues, la sexualité, les fréquentations, l'ivrognerie, la contraception."(Collectif Clio, 1982:420). Ces propos, parfois choquants pour l'époque, ont eu le mérite de dévoiler une partie des préoccupations féminines.

Au début des années soixante, les changements profonds qui surviennent créent une conjoncture socio-économique favorable à la mobilisation des femmes autour des thèmes qui les préoccupent. Sur le plan politique, l'intérêt pour la condition des femmes se traduira par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird) en février 67. Publié en septembre 70, le rapport touche de nombreuses sphères (économiques, familiales, légales...) et les recommandations seront centrées sur l'accès à l'égalité pour les femmes. Cette notion

d'égalité, selon Diane Lamoureux (1986), recouvre un discours propre à assimiler les femmes qui devront évaluer leur situation par rapport à celle de l'étalon, soit l'homme:

Mais une telle préoccupation omet de questionner la logique qui fait de l'universel une catégorie qui ne semble pas concerner les femmes. (...) Il est facile d'imaginer que dans un tel contexte les femmes soient souvent cantonnées à un rôle de second plan: elles ne peuvent qu'imiter un modèle qui, de toute évidence, s'est construit en-dehors d'elles.

(Lamoureux, 1986:42)

Quoi qu'il en soit, les conclusions de la commission Bird ont un impact sur la population féminine du Québec:

Le rapport Bird...joue un rôle important dans l'éveil des Québécoises au féminisme. (Collectif Clio, 1982:489)

Parallèlement à cette "idéologie égalitaire" (St-Jean, 1983), si marquante au début des années 70, s'organisent de nouveaux courants féministes que l'on a qualifié d'institutionnel et de radical. Les luttes des femmes concernent les sujets de toujours; elles réclament le droit d'exister juridiquement, d'être reconnues comme individus et de se réapproprier leur corps. Cette dernière revendication s'organise principalement, au début, autour de la lutte en faveur de l'avortement. Les femmes veulent reconquérir le contrôle de leur corps. Avoir un corps de femme, ça représente souvent être dominée et violentée par les hommes.

Les femmes contestent donc de plus en plus ce droit que les hommes se sont arrogés depuis des siècles. Sur plusieurs plans, la condition des femmes devient une préoccupation sociale importante.

C'est ainsi qu'en 1967, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada est mise sur pied. La commission Bird se charge d'étudier la situation de la femme dans divers secteurs socio-économiques. Le rapport qu'elle produit, aussi élaboré soit-il, a cependant passé sous silence un aspect important de la condition féminine: la violence faite aux femmes. Cet intérêt porté à la situation de la femme au Canada reflète les préoccupations ailleurs à travers le monde. Toutefois, ailleurs à travers le monde, cet intérêt trouve une réponse sociale. A Londres, par exemple, en 1971, une maison d'aide et d'assistance pour les femmes, le Women's Aid, est ouverte. Fondée par un groupe de femmes sous l'initiative d'Erin Pizzey (1975) auteure du livre Crie moins fort les voisins vont t'entendre, ce refuge se veut un lieu qui permette aux femmes de briser leur isolement et d'échapper temporairement à la solitude. Cependant, il s'avère rapidement que les femmes qui s'y rendent ont un besoin urgent de secours moral et matériel; elles sont victimes de violence en milieu conjugal.

Le travail que les bénévoles anglaises font auprès des femmes violentées en milieu conjugal intéresse des femmes de par le mon-

de. Elles contactent les intervenantes anglaises afin d'obtenir l'information nécessaire qui leur permettra d'offrir elles aussi du support aux femmes de leur pays. La violence en milieu conjugal se révèle être un phénomène international et l'initiative d'Erin Pizzev et de son groupe donne l'exemple d'une forme de solidarité qui propose une alternative aux interventions institutionnelles pour dénoncer et combattre cette violence.

Au Québec, le processus de la dénonciation de la violence faite aux femmes a procédé aussi de la disponibilité et de l'écoute des femmes par d'autres femmes. A Montréal notamment, un organisme créé en 1973, soit le CIRF (Centre d'Information et de Référence pour Femmes), s'occupait de donner des informations et des références de tout ordre: garderies, services médicaux, organismes communautaires, etc. De nombreux appels provenant des femmes victimes de viol et/ou de violence conjugale lui parvenaient et n'ont pas été ignorés. L'ampleur du problème et la désorientation des victimes ont suscité la mobilisation des femmes de milieux divers, intéressées à agir. Elles ont dénoncé la violence, ont affronté et confronté l'indifférence des institutions sociales, médicales et judiciaires:

Retracer l'histoire de la femme battue comme fait social et non comme problème individuel, c'est en réalité faire l'analyse d'une nouvelle solidarité féminine. Sans le mouvement des femmes et sans les groupes de pression et de contestation qui l'alimentent, la femme battue ne serait encore qu'un problème d'ordre privé, comme il en a été pendant des siècles.  
(Beaudry, 1984:13)

Dans le support qu'elles ont offert, les femmes ont choisi d'être présentes à toutes les dimensions des difficultés vécues par les femmes victimes de violence en milieu conjugal: les formes de violence exercées, les peurs reliées au manque de logement, de nourriture, de vêtements et celle d'être séparées de leurs enfants. Prise en considération, la tentative de satisfaire ces besoins de base a débouché sur la création d'une alternative au foyer familial, la maison-refuge:

L'idée d'une maison pour les femmes porte en soi le principe d'un changement social bouleversant- pour venir dans cette maison de femmes, il faut d'abord désertter les autres maisons.  
(Beaudry, 1984:25)

Les premières maisons d'hébergement, quatre, ont vu le jour en 1975. Elles se sont par la suite multipliées. En 1979, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté voit le jour. Cet organisme est constitué afin de créer un lien entre les refuges, malgré leur diversité, et de devenir un interlocuteur auprès du gouvernement dont dépend la survie des maisons. Ces dernières n'ont pas la vie facile. La pluralité de leurs idéologies et de leurs organisations (Beaudry, 1984) n'a pas favorisé la reconnaissance gouvernementale, qui souhaiterait connaître la clientèle et voir offrir des services uniformes. Mais les refuges tiennent à préserver leur autonomie et leur spécificité. Ce refus d'être assimilées par une machine bureaucratique les placent dans une situation financière souvent

précaire, à la merci des subventions consenties. Malgré tout, la reconnaissance qu'elles ont acquises comme services alternatifs aux services sociaux institutionnalisés font d'elles des ressources qui ne peuvent plus être ignorées.

## 2 Les formes multiples de la violence

La dénonciation de la violence faite aux femmes est telle que le gouvernement canadien accepte de financer des études destinées à évaluer l'ampleur du phénomène, ses causes et ses solutions. Au début des années 80, on relève deux principales études, soit celle de McLeod et Cadieux (1980), La femme battue au Canada: un cercle vicieux et celle de Carrier, Michaud et Grenier (1982), La violence faite aux femmes en milieu conjugal: le produit d'une société sexiste.

L'étude de McLeod et Cadieux, faite à l'échelle du Canada, avait pour but de cerner la réalité des femmes battues: les obstacles auxquels elles se heurtent lorsqu'elles demandent de l'aide, le type de violence qu'elles subissent, les mythes véhiculés à l'égard de la violence faite aux femmes, les causes et les possibilités de changement. Les auteures sont entrées en communication avec des organismes et des institutions qui jouent un rôle d'intervention ou de prévention auprès des femmes battues. Des questionnaires ont été envoyés à tous les refuges pour femmes battues au Canada (il y en avait 73 à ce moment-là) afin d'obtenir des données sur le phénomène des femmes battues, sur les obstacles

qu'ont rencontrés celles qui ont demandé de l'aide et sur les problèmes auxquels se sont heurtés les membres du personnel de ces maisons. Des données chiffrées ont également été demandées à ces maisons mais seulement 47 des 73 maisons en possédaient. McLeod et Cadieux sont également entrées en contact avec les services de police provinciaux, des services de police municipaux (dans différentes villes), des tribunaux provinciaux de la famille, des procureurs généraux, des bureaux des services sociaux provinciaux, certains bureaux de société d'aide à l'enfance et quelques grands hôpitaux au Canada. Aucun des services sus-mentionnés n'avait recueilli de façon systématique des données sur les femmes battues, ce qui était assez révélateur de l'intérêt porté à la violence en milieu conjugal.

Au Québec, l'étude de Carrier, Michaud et Grenier, portait sur

(...)462 femmes violentées en milieu conjugal qui se sont adressées à des maisons d'accueil et sur 600 personnes qui ont rencontré des femmes violentées ou ont pris connaissance de leur situation dans leurs milieux de travail ou de vie.  
(Carrier, Michaud et Grenier, 1982:7).

Ces dernières, désignées par des services policiers, des centres de services sociaux, des centres locaux de services communautaires, des centres hospitaliers, des services médicaux privés, des psychiatres, ainsi que des travailleuses de maisons d'accueil et

d'organismes bénévoles, constituaient le groupe de personnes interrogées. En ce qui concerne la cueillette de données quantitatives, des fiches d'enregistrement ont été déposées dans les 20 refuges pour femmes battues participants à la recherche. Pour les données non-quantitatives, une équipe de chercheurs ont réalisé des entrevues auprès de 40 femmes violentées et des 600 professionnels qui se sont montrés plutôt coopératifs, les résistances les plus grandes étant rencontrées au niveau des services médicaux et psychiatriques. La recherche ne présente pas une série de témoignages. Les auteures ont choisi d'interpréter les données recueillies à l'aide d'une grille d'interprétation féministe. Elles situent donc le problème de la violence dans un contexte social, économique et politique qui favorise l'oppression des femmes par les hommes. Cette démarche féministe permet de "cerner le problème de la violence comme une réalité politique et collective plutôt qu'une réalité privée et individuelle." (Carrier, Michaud et Grenier, 1982:9)

Ces études, par leurs enquêtes approfondies, ont contribué à rendre visible le problème de violence en milieu conjugal. Même si les données statistiques sont partielles et le fruit d'extrapolation, elles ont permis une certaine estimation de l'ampleur du phénomène, de même qu'elles ont frappé l'univers médiatique. C'est ainsi que par rapport au nombre de femmes qui subissent cette violence, nous apprenions, en 1980, que "chaque année, une Canadienne sur dix est battue, qu'elle soit mariée ou qu'elle

vive en union de fait." (McLeod et Cadieux, 1980:23). Au niveau québécois, les données concernant les refuges nous donnent un aperçu de l'étendu du problème:

(...)en 1980, chaque maison d'accueil a accueilli plus de 200 femmes avec des enfants, ce qui ne représente qu'environ le dixième des femmes victimes de violence en milieu conjugal. (Carrier, Michaud et Grenier, 1982:10).

La mise à jour de ces statistiques par Prud'homme et Godard nous apprend qu'au Québec, en 1987-88, 4244 femmes, et 3910 enfants, ont été hébergés dans 43 maisons. Malheureusement, comme le mentionnent les auteures précédentes, toutes les femmes n'ont pas accès à des refuges. Si c'était le cas, il est permis de croire que les statistiques pourraient être beaucoup plus importantes: "s'il existait des maisons de transition dans tout le Canada, au moins 24000 Canadiennes iraient chercher de l'aide parce qu'elles sont battues par leur mari." (McLeod et Cadieux, 1980:18). Seulement au Québec, au cours de l'année 1988, Prud'homme et Godard rapportent que:

Il y a donc une femme sur deux (environ) qui se voit refusée; ce qui nous indique un manque de ressources pour femmes victimes de violence. Et une femme sur trois est refusée pour la nature de son problème; ce qui nous éclaire aussi sur le manque de ressources pour femmes en difficulté. (Prud'homme et Godard, 1988:12)

Quant à la fréquence avec laquelle elles sont violentées, il ap-

pert qu'il est rare que le phénomène ne survienne qu'une fois chez celles qui vont dans les refuges. Cette violence à laquelle on les condamne est un phénomène régulier:

Parmi les pensionnaires des maisons de transition à qui l'on a demandé s'il leur arrivait souvent d'être battues 31% ont répondu qu'elles l'étaient chaque semaine ou chaque jour, 26% qu'elles l'étaient au moins une fois par mois.  
(McLeod et Cadieux, 1980:10)

Les liens conjugaux qui unissent l'agresseur et la victime, ainsi que les valeurs rattachées aux institutions que sont la famille et le mariage, ne sont pas étrangers à la perpétuation de cette violence. La femme victime de violence en milieu conjugal tente de maintenir intacte la cellule familiale, en dépit des perturbations vécues. Ses efforts, souvent interprétés inconsidérément au niveau de la population comme du masochisme, sont déployés en conformité avec ses croyances relatives à sa responsabilité de créer et de maintenir l'harmonie familiale: celle-ci devrait s'établir grâce au déploiement de nombreux talents (maternels, culinaires, ménagers...). Les passages à l'acte du mari seront alors interprétés (aidé en cela par les critiques de ce dernier), comme une conséquence de son inaptitude à assumer son rôle d'épouse et/ou de mère.

Les femmes sont donc battues fréquemment, en grand nombre et elles s'en culpabilisent. Mais quelle réalité couvre au juste cette étiquette de "femme battue"? A travers toutes les descrip-

tions qui en sont faites, celle de McLeod apparaît à la fois nuancée et explicite:

La femme battue, c'est celle qui est victime de violences physiques ou psychologiques de la part d'un mari ou d'un amant (homme ou femme) qui partage sa vie, violences à laquelle la "femme" ne consent pas et que les traditions, les lois et les attitudes qui prévalent dans la société où elles s'exercent pardonnent, directement ou indirectement.  
(McLeod et Cadieux, 1980:7)

La violence que subissent les femmes est donc de deux ordres: psychologique et physique. Carrier, Michaud et Grenier (1980) considèrent aussi la violence verbale, "qui s'exprime surtout par des menaces, des injures, des insultes, des interdictions, des ordres, des railleries et des propos humiliants..." (Carrier, Michaud et Grenier, 1982:13). Elles estiment qu'elle est toutefois difficile à distinguer de la violence psychologique:

En fait, il est difficile d'établir une ligne de démarcation entre ces deux formes de sévices moraux, car elles s'exercent presque toujours de façon concomitante.  
(Carrier, Michaud et Grenier, 1982:13)

Pour ce qui est de la violence physique, qui est la plus visible,

(...)elle surgit dans un climat de violence verbale et psychologique. Cette violence comprend toutes sortes d'agressions: des gifles, des cheveux tirés, des morsures, des pincées, des agressions sexuelles, ou encore être tassée dans un coin, poussée par terre ou contre le mur, recevoir des coups de pied, des coups de poing ou des coups portés avec des objets.  
(Raymond et Charbonneau, 1984:14)

Cette forme de violence est grave, car "dans environ un tiers des cas, les soins médicaux nécessaires ont du être donnés." (McLeod et Cadieux, 1980:10). Les recours aux services médicaux sont parfois vains puisque la violence physique est parfois sérieuse au point d'entraîner la mort:

Si nous examinons toutes les victimes d'homicides au Canada entre 1961 et 1974, nous constatons que 60% des victimes féminines ont été tuées dans un contexte de violence familiale; c'est plus que le double de la proportion des victimes masculines. (McLeod et Cadieux, 1980:10).

Des données\* plus récentes à ce sujet nous apprennent qu'au Canada, en 1986, 71 femmes ont été tuées par leur conjoint, dont 22 au Québec. Ces données dressent un portrait conservateur de l'homicide relié aux situations de violence conjugale. Il s'agit en effet des décès violents immédiats, imputables à l'agression d'un conjoint reconnu comme tel. En effet, il semble qu'il n'y ait pas, jusqu'à maintenant, de compilation systématique qui tienne également compte des décès survenus suite à la suite de coups et blessures, et/ou qui seraient attribuables à des ex-conjoints.

Au chapitre des agressions physiques, il y a lieu de mentionner les agressions sexuelles. En effet, établir sa domination passe également par le contrôle du corps qui est non seulement frappé, mais également violé. Une étude préparée pour le Regroupement provincial des maisons d'hébergement fait état d'une enquête au-

\*Entrevue réalisée avec Mme Diane Prud'homme le 24 août 1989

près de 264 femmes résidentes, ou ex-résidentes de maisons d'hébergement. Les auteures ont voulu cerner le phénomène de l'agression sexuelle à l'intérieur d'une union où règne de la violence. En termes de données chiffrées, elles ont établi que "sept femmes sur dix maltraitées physiquement et psychologiquement à l'intérieur de leur relation conjugale sont aussi agressées sexuellement par leur conjoint" (Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, 1987:83). Leur analyse situe la sexualité dans le couple comme étant un domaine où s'exerce, par les hommes, le pouvoir et le contrôle acquis ainsi que légitimé dans la culture et les institutions patriarcales. De ce fait, cette violence, qu'on dénonce plus volontiers lorsqu'elle se produit entre "étrangers", demeure encore taboue lorsqu'elle se produit dans la vie "privée" conjugale:

Le pourcentage des agressions à caractère sexuel et des viols signalés est très en-deçà de la réalité. Le mur du silence est encore étanche lorsque la violence sexuelle se produit au domicile conjugal ou que l'assaillant s'en prend à sa compagne.  
(Regroupement Provincial des Maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, 1987:85)

Le silence qui entoure les agressions sexuelles dans une relation de couple n'est pas relié à la honte de l'agresseur mais il réside plutôt dans le fait qu'il se sent encore en droit de dominer par la force. Mais les chiffres, les évaluations, les descriptions, ne sauraient traduire l'infiltration insidieuse de l'in-

quiétude et du désespoir dans le quotidien. McLeod et Cadieux ont tenté d'en dresser un portrait:

Etre battue, c'est être déconcertée, avoir la mort dans l'âme, se sentir bonne à rien, sans amis- sans même quelqu'un à qui recourir quand le moral est très bas...c'est se demander sans cesse quand il s'en prendra aux enfants- être toujours nerveuse, ne sachant jamais quand ça va recommencer. C'est avoir peur, toujours,- pas seulement de lui, mais de tout- n'avoir vraiment confiance en rien ni personne. C'est se sentir coupable et, sans bien pouvoir en définir la raison, responsable, même si la victime, c'est soi. (McLeod et Cadieux, 1980:8)

La violence en milieu conjugal dépasse le fait d'un ou plusieurs épisodes comportant des paroles ou des gestes violents: ayant à sa source des croyances sexistes, elle s'inscrit potentiellement dans la trame de tous les rapports homme-femme.

## CHAPITRE 2

### COMPRENDRE LA VIOLENCE

L'émergence du phénomène de la violence en milieu conjugal a suscité l'intérêt de nombreux-euses chercheurs-euses. Une revue des principaux travaux publiés à ce sujet révèle que le problème fut examiné sous plusieurs angles, notamment celui de la femme. Nous retrouvons en effet une foule de recherches qui tentent d'identifier un facteur, qu'il soit d'ordre psychologique, économique ou social qui permettrait de comprendre pourquoi la violence en milieu conjugal se perpétue, ou plus clairement, pourquoi les femmes restent-elles?

Ce type de questionnement présuppose l'étrangeté d'un tel comportement en regard de ce que l'on conçoit implicitement comme une réponse normale, soit quitter. En conséquence, le fait qu'une femme victime de violence en milieu conjugal demeure avec son partenaire pourrait être considéré comme une déviance. Comprendre la violence en milieu conjugal à travers le comportement des victimes ou les options sociales qui leur sont offertes témoigne d'une analyse sexiste et réductrice d'un problème à caractère social. Un tel focus vise ultimement des changements individuels ou le développement de ressources mais il ne se centre pas sur les structures sociales qui engendrent le phénomène. Très justement, Wardell, Gillespie and Leffler (1982) estiment que:

insister sur la compréhension du comportement des victimes de violence en milieu conjugal ne sert qu'à évacuer les fondements réels du phénomène: la domination.  
(Wardell, Gillepsie and Leffler, 1982:78, notre traduction)

Dans l'univers des théories explicatives de la violence en milieu conjugal, nous en retrouvons qui se fixent pour objet de comprendre quels facteurs ont facilité ou encouragé l'utilisation de la violence par les hommes dans leur vie conjugale. A l'instar de McLeod (1987), nous les classerions en deux courants: celles qui se centrent sur des facteurs individuels, soit les comportements appris (Ganley in McLeod, 1987:42), et celles qui sont reliées au pouvoir (Boyd (ed.) in McLeod, 1987:42). Les travaux de McLeod et Cadieux (1980) et McLeod (1987) en présentent une critique dont nous reprendrons les principaux éléments dans le présent chapitre.

## **1 Les théories sur les comportements appris**

Dans un premier document, Les femmes battues au Canada: un cercle vicieux, McLeod et Cadieux (1980) ont tenté d'éliminer les mythes reliés à la violence en milieu conjugal. Parmi ceux-ci, l'alcoolisme, le déséquilibre de la situation, la maladie mentale, la provocation de la victime, l'agressivité naturelle chez l'homme, l'incapacité de communiquer et le stress. Bien que les études dont McLeod et Cadieux reprennent les conclusions aient été conçues en vue d'une intervention thérapeutique, leurs résultats ont tout de même été utilisées à des fins explicatives.

La consommation d'alcool serait à l'origine de comportements de violence en milieu conjugal. Si l'homme n'avait pas bu, semblerait-il que sa conjointe n'aurait pas été violentée. S'il est vrai que l'absorption d'alcool peut être vue comme un facteur entraînant l'expression de la violence, elle ne peut cependant être considérée comme une cause. Ce lien fréquemment établi entre l'état d'ébriété et la violence en milieu conjugal a été considéré à l'intérieur de certaines recherches. Après les avoir passées en revue, Pahl (1985:40) en arrive à la conclusion, comme McLeod (1980:24), que l'alcool constitue un prétexte à l'acte violent.

Choisir de croire que l'alcool puisse être une cause de la violence conjugale, c'est choisir de ne pas considérer la responsabilité de l'agresseur. Ainsi, comme l'origine du problème est extrinsèque, ce dernier n'a pas à remettre en question la nature des liens qui l'unissent à sa partenaire. Ce type d'argumentation permet également de préserver l'image de normalité de la famille (Gelles, 1972:115), les difficultés vécues étant attribuables à un élément dont les membres se dissocient. Outre ce genre d'explication qui situe le problème comme la conséquence d'un état d'intoxication, on retrouve celles qui se centrent sur la victime. Ainsi, autre raisonnement spécieux, les femmes seraient battues parce qu'elles auraient tenté de devenir "l'égale" de leur conjoint au niveau salarial ou scolaire.(Gelles, in McLeod et Cadieux, 1980:27). Elles menaceraient ainsi la place du chef de

famille. Ce dernier réagirait alors violemment de façon à maintenir le rapport de domination. Pareille explication nous ramène à une conception des rapports hommes/femmes qui est inacceptable. La femme doit être inférieure en tous points à son seigneur et maître. "(...)il est plus utile de considérer cette théorie comme une façon de légitimer la violence plutôt que de voir en elle la cause du problème." (McLeod et Cadieux, 1980:27)

"Selon le stéréotype de la femme querelleuse" (Steinmetz and Straus, in McLeod et Cadieux, 1980:25). la femme tourmenterait son conjoint au point de lui faire perdre patience et provoquer la violence. Ce type d'explication ne saurait être généralisé. Il rejette de façon simpliste le blâme sur la victime et n'offre pas d'arguments significatifs en regard d'une dynamique de couple à l'intérieur de laquelle on retrouve des comportements de violence. Donc, l'homme serait biologiquement déterminé à être violent. Il battrait sa femme à cause de ses hormones mâles ou pour prévenir une accumulation de violence. "(...)les hommes violents se sentent plus particulièrement désespérés, incompetents et s'ennuient tout simplement; incapables de communiquer ces sentiments à leurs femmes, il se défoulent dans des accès de fureur." (Fromm in McLeod, 1980:27). Cette argumentation nous ramène encore à l'individu, et n'explique pas pourquoi il y a tant d'hommes désespérés ou victimes d'un sentiment d'incompétence. "C'est l'exemple classique qui veut que l'on prenne les effets pour les causes." (McLeod et Cadieux, 1980:27)

La prise en considération des facteurs économiques ou encore du stress apparaît comme une tentative en vue de concilier une analyse plus sociale et des facteurs individuels. Ainsi, les hommes auraient des difficultés d'ordre occupationnel et économique. Ils vivraient à une époque difficile où les conditions les rendent tendus. Ils se libéreraient de leur tension par la violence. (Gelles, Steinmetz, Langley and Levy in McLeod, 1980:27). Lorsqu'on considère l'histoire de la violence faite aux femmes par leurs conjoints, on remonte si loin dans le temps que l'explication de "l'époque difficile" ne tient pas debout. De plus, sous quel angle les hommes provenant de classes aisées, ayant un emploi et des conditions économiques satisfaisantes peuvent-ils être examinés à travers une telle vision?

Toutes ces explications de la violence conjugale sont insatisfaisantes. Elles ne nous permettent pas de comprendre pourquoi la tension ou la frustration ressentie, soit en raison de problèmes socio-économiques ou de problèmes individuels reliés à la nature mâle et à ses limites, s'exprime sous forme de violence envers la conjointe. Dans la mise à jour de ses travaux, McLeod (1987) donne suite à cet effort de dénonciation des mythes qui n'apportent aucun éclairage à la compréhension du phénomène. Elle y développe une approche féministe sur la violence en milieu conjugal qui s'inscrit dans une problématique de pouvoir.

## 2 Une vision féministe de la violence en milieu conjugal

Si les explications de la violence faite aux femmes en milieu conjugal se révèlent si partielles, c'est que les analyses n'ont pas situé la famille (lieu d'origine) dans un contexte politique, économique et culturel. En effet, nous sommes en présence d'un problème dont la nature et l'étendue dépassent l'événement que constitue une réponse violente à une situation conflictuelle. Comme le souligne Walker (1979:43), il nous faut développer une vision globale du phénomène, c'est à dire historique et sociale, afin de comprendre pourquoi la violence est utilisée de façon si importante par les hommes à l'intérieur de leur couple.

Les théories du pouvoir, élaborées notamment par Dobash (1979) et Martin (1976), nous permettent de voir dans la violence conjugale un instrument de contrôle validé depuis des siècles par les diverses institutions sociales. A travers une perspective féministe, cette violence spécifique apparaît s'exprimer à l'intérieur d'une dynamique qui s'établit entre des conjoints au statut inégal, intégrés dans une structure sociale patriarcale tolérant la violence et l'abus de pouvoir, notamment à l'égard des femmes:

Le phénomène des femmes battues ne peut se comprendre que si l'on juge la cellule familiale, non pas comme un groupe particulier d'individus avec tous les liens émotifs que cela comporte, mais comme une institution ayant des rôles, des fonctions

et des rôles traditionnels avec d'autres institutions, y compris celles du domaine des lois, de la médecine, de l'emploi et de la religion.  
(McLeod et Cadieux, 1980:31).

La femme engagée dans une relation conjugale apprend donc à nier une partie de ses besoins au profit de l'homme et ce processus est soutenu par les institutions religieuses, médicales et sociales. Dès lors, nous sommes en droit de nous demander, à l'instar de Moreau, si "le phénomène de la violence est un phénomène d'exception ou une conséquence directe de la structure sociale qui requiert l'oppression économique et idéologique des femmes à la maison comme en dehors." (Moreau in Beaudry, 1984:30)

Pour qu'elle soit si répandue, la violence qui est faite aux femmes en milieu conjugal est le produit d'un rapport de forces existant entre les hommes et les femmes à l'intérieur de toutes les institutions sociales, la famille ne faisant pas exception. A l'intérieur de cette dernière, la domination de l'homme sur la femme s'exprime souvent à travers des agressions physiques et psychologiques. Il n'est donc pas étonnant que la violence en milieu conjugal ait été soumise à la loi du silence; elle faisait l'affaire des hommes au pouvoir, dans quel que domaine que ce soit. En effet, la femme victime de violence en milieu conjugal apprend rapidement que la violence ne fait pas seulement partie de la famille mais aussi de toute la société. Lorsqu'elle demande de l'aide, elle se heurte souvent à des intervenants-es so-

ciaux-ales qui ont non seulement une conception stéréotypée du rôle de la femme mariée et du mariage, mais qui appliquent des règles et des lois qui ont été conçues, du moins jusqu'aux quelques changements du début des années 80, de façon à perpétuer la dépendance économique et affective de la femme envers l'homme:

Les femmes battues qui cherchent de l'aide apprennent très rapidement ... que la violence dans la famille est indirectement ratifiée par les pratiques et les politiques qui excusent une certaine forme de violence que les maris exercent envers leur femme. (McLeod et Cadieux, 1980:8).

En matière de violence conjugale, il ne faut pas confondre les circonstances et les causes. Toutes les explications se rapportant à la faiblesse de l'individu détournent l'attention du vrai problème et ne mènent qu'à des solutions partielles. Elles laissent croire que la violence en milieu conjugal est un phénomène d'exception et que c'est aux gens impliqués à régler leurs difficultés. Mais la violence subie par les femmes en milieu conjugal est un aspect de la violence dont sont victimes toutes les femmes, à l'intérieur d'une société où les conditions politiques, économiques et sociales favorisent l'oppression d'un groupe sur un autre, en l'occurrence celui des hommes sur celui des femmes. Située de cette façon, la violence en milieu conjugal n'est pas un fait inusité:

"Non, il n'y a rien d'incompréhensible à cette violence, l'agresseur n'est pas anormal, son comportement se situe tout à fait dans la logique de l'appropriation."  
(Juteau-Lee, Leblanc et Régnier, 1982:23).

Cette lecture de la violence comme fait social n'exclut pas la considération des problèmes individuels, mais elle appelle une forme d'intervention qui est indissociable de la conscientisation.

## CHAPITRE 3

### LA METHODOLOGIE

#### 1 Objet d'étude

Le cheminement des femmes victimes de violence en milieu conjugal qui cherchent une solution à ce problème est la cible de nombreuses critiques et jugements hâtifs à travers la population. Il semble en général assez incompréhensible à "monsieur ou madame tout-le-monde" que la victime retourne vivre avec le conjoint et ce, malgré une situation de violence dévoilée ou même des démarches judiciaires entreprises. Ces observations nous ont porté à nous interroger sur ce que vivent les femmes victimes de violence conjugale lorsqu'elles recherchent de l'aide et sur la signification que pouvait avoir le refuge pour elles. C'est ainsi que nous avons conçu l'hypothèse suivante:

Au cours de leur vie conjugale, les réponses que les femmes victimes de violence ont reçues des divers intervenant-e-s sociaux et sociales les ont renvoyées à leur foyer et plusieurs d'entre elles, voyant la situation se détériorer au cours des années, ont choisi après de multiples départs, de se réfugier dans une maison d'hébergement comme recours ultime.

Notre objet d'étude vise donc la compréhension d'un comportement dans un contexte social donné. Il s'agit d'en saisir non seule-

ment la partie observable, mais également les actions et réactions. Posé de cette façon, le questionnement nous apparaît exiger que l'on appuie notre analyse sur l'expérience des femmes. Pour appréhender la réalité sous cet angle, la méthode qualitative, à l'intérieur de laquelle nous utiliserons l'entretien, nous est apparue la plus adéquate:

En somme, décider de faire usage de l'entretien, c'est primordialement choisir d'entrer en contact direct et personnel avec des sujets pour obtenir des données de recherche. C'est considérer qu'il est plus pertinent d'interpeller les individus eux-mêmes que d'observer leur conduite et leur rendement à certaines tâches ou d'obtenir une auto-évaluation à l'aide de divers questionnaires. C'est privilégier le médium de la relation interpersonnelle.  
(Daunais, 1984:251)

Le discours engendré par l'entretien doit nous permettre, d'une part, d'entendre le point de vue des femmes sur le thème qui nous intéresse. D'autre part, elles auront toute la latitude de structurer personnellement leur récit. Le discours sera naturellement imprégné de l'émotivité correspondant aux souvenirs évoqués. Recueillir ainsi non seulement les faits et les interprétations, mais les situer dans un contexte affectif en relation avec la signification qu'ils y ont pris nous donne accès à un matériel plus complet. Michelat (1975) parle de profondeur:

(...)l'information atteinte par l'entretien non-directif est considérée comme correspondant à des niveaux plus profonds, ceci parce qu'il semble bien qu'il existe une relation entre le degré de liberté laissé à l'enquêté et le niveau de profondeur des informations qu'il peut fournir...  
(Michelat, 1975:231)

La variété des informations susceptibles d'être recueillies au cours d'un entretien peuvent nous permettre de rendre plus compréhensible des situations dont la logique pourrait parfois nous échapper.

En ce qui touche à la définition, la littérature consultée concernant la méthodologie nous a permis de constater que l'approche qualitative est désignée sous divers vocables. L'utilisation de terminologies diverses, et les différents points de vue développés, ne permet pas toujours de cerner clairement en quoi consiste l'approche qualitative. Aux fins de notre recherche, nous avons privilégié la définition présentée dans le texte de Pires (1983). Cette dernière a le mérite de distinguer et de situer à la fois l'objet de ce type de recherche ainsi que les procédures susceptibles d'être utilisées:

L'expression "recherche qualitative" est employée ici surtout pour désigner les recherches empiriques faisant usage des techniques qualitatives de cueillette de données - particulièrement les différentes formes d'entretien d'enquête et l'observation participante - et procédant à une analyse qualitative du matériel.  
(Pires, 1983:76)

## **2 Considérations théoriques sur l'entretien**

Concernant l'entretien non directif, rappelons qu'ils'agit d'un concept emprunté au domaine de la psychologie. En fait, il s'agit d'une forme d'intervention mise au point par Carl Rodgers.

Il semble d'ailleurs qu'une assimilation du terme de non directivité à celui de non interventionisme ait conduit Carl Rogers à y préférer l'appellation de centration sur le client (Mucchielli, 1980), ce qui nous semble bien rendre compte de la dynamique s'établissant entre les interlocuteurs. Rappelons en substance les caractéristiques d'un entretien non directif, telles que rapportées par Mucchielli(1980):

- Attitude d'intérêt ouvert
- Attitude de non jugement
- Une intention authentique de comprendre autrui,(... )de saisir la signification que la situation a pour lui.
- Un effort continu pour rester objectif et pour contrôler tout au long de l'entretien ce qui se passe.
- Une attitude de non directivité, c'est à dire qu'il n'y a pas quelque chose de présupposé à chercher ou à vérifier, et que le client a l'initiative complète du problème et de son itinéraire.

Ce bref rappel nous permet d'identifier certaines limites inhérentes au transfert d'une méthode psychothérapeutique dans un domaine de recherche. En effet, si le chercheur peut tendre vers les attitudes ci-haut mentionnées, il ne peut pas être non directif:

Notons toutefois que l'entretien ne peut pas être réellement non directif, au sens strict, ne serait-ce que parce que c'est l'enquêteur qui demande à l'enquêté de parler sur un thème choisi...  
(Michelat, 1975:229)

Cette reconnaissance du fait que le chercheur ne peut prétendre à la non directivité lors des entretiens avec les sujets rencontre les propos d'une critique plutôt virulente de Kandel (1972) concernant l'usage de l'entretien non directif. Outre cet aspect qu'elle y dénonce, l'auteure s'en prend également à la notion de non interventionnisme. Elle soutient que même minimal, verbal ou non verbal, l'intervention de l'enquêteur est de nature à influencer le sujet. Elle parle ainsi du phénomène d'interaction:

Le principe général de toutes ces études est que l'entretien(de recherche) n'est nullement une simple entreprise de collecte d'informations, mais, dans tous les cas, une situation d'interaction, ou même d'influence entre deux individus, et que les "informations" données par le sujet (le "matériel" qu'il fournit) peuvent être profondément affectées par la nature de ses relations avec l'enquêteur.  
(Kandel, 1972:34)

Il semble juste de croire que le contact entre deux êtres humains contient dès les premières secondes un échange d'informations non verbales qui peuvent s'avérer déterminantes en regard de leur relation. L'enquêteur doit être conscient de l'impact que peuvent avoir ses comportements, réflexions et attitudes lors d'une entrevue de recherche. Sa vigilance lui permettra de minimiser les effets possiblement perturbateurs de sa présence et de ses inter-

ventions, mais il serait illusoire de croire qu'il pourra les éliminer. La position de Jean-Paul Daunais (1984) sur la non directivité nous apparaît saisir la complexité de ce qu'il considère comme un mode approche:

En somme, la non directivité dans l'entrevue n'est pas une simple technique, elle constitue un mode d'approche: celui de la conversation dans laquelle il y a prédominance d'une écoute respectueuse de l'autre, en vue d'entendre et de recevoir ce qu'il y a à exprimer. Cet échange permet une cueillette d'informations personnalisées et contextualisées dans des conditions telles qu'on peut souvent en saisir la signification et la genèse...  
(Daunais, 1984:257)

Cette conception de l'entretien non directif présente les lignes directrices qui guident un enquêteur mais elle fait également ressortir qu'il ne s'agit pas d'une méthode applicable selon des critères nets et précis.

Par ailleurs, outre les critiques formulées à l'égard de l'entretien, nous retrouvons également celles rapportées par Jean Poupart (1979/80) concernant la méthode qualitative. Ces dernières se rapportent à la non représentativité des échantillons ainsi qu'au problème de généralisation et de prédiction, à la validité difficile à établir compte tenu de la démarche, ainsi qu'à la subjectivité du chercheur. Elles témoignent des différends qui ont opposé les tenants des méthodes quantitatives et qualitatives. Selon Pires (1983), il semblerait qu'avec le temps, la volonté d'établir définitivement la supériorité d'une méthode sur

l'autre se soit tempérée, le fief de chacune des approches se précisant peu à peu:

(...)au contraire, nous semblons plutôt rentrer dans une ère pluraliste au niveau de la méthode, fournissant des conditions pour un débat plus détendu sur la valeur et les limites de chaque option méthodologique.  
(Pires, 1983:75)

En fait, il s'agit de façons différentes de saisir la réalité qui comportent des avantages marqués selon que l'on veut tracer un portrait ou comprendre des perceptions.

Notre objet d'étude se rapportant à la compréhension du cheminement des femmes qui veulent se soustraire à la violence de leur conjoint, nous souhaitons ardemment les rencontrer afin qu'elles nous expliquent leurs démarches et les considérations qui avaient entouré leur prise de décision. Pour ce faire, nous avons donc choisi de faire des entretiens. Par ailleurs il nous apparaissait pertinent de recueillir systématiquement des informations sur le type d'aide recherchée et la réponse offerte. Nous avons élaboré une consigne de départ qui orientait la répondante vers le vécu de violence conjugale: "comme je t'ai déjà dit, je suis intéressée de savoir qu'est-ce qui se passe avec les femmes qui ont vécu de la violence dans leur vie de couple. Peux-tu me parler de ton expérience personnelle?" A cet énoncé principal se greffait deux sous-consignes destinées à obtenir plus de précisions sur le phénomène de la rupture. Soulignons que celle rela-

tive à la conception de la vie de couple visait à obtenir des éléments susceptibles d'enrichir notre analyse: "peux-tu me parler un petit peu de comment tu t'es décidée à partir; qu'est-ce qui s'est passé?" et "peux-tu me parler de comment tu voyais la vie de couple quand tu t'es engagée dans ta relation; qu'est-ce que ça voulait dire pour toi?" Cette phase exploratoire était complétée par une feuille de renseignements standardisés concernant les départs (partie A) et les données socio-démographiques (partie B).

Nous avons effectué un pré-test auprès d'une personne ayant séjourné dans un refuge. Nous n'avons pas eu à faire de modification importante à la grille d'entrevue et nous avons pu prendre conscience de l'ampleur du matériel que son administration était susceptible de faire surgir.

L'identification de la population cible devait se faire selon la technique (non probabiliste) de l'échantillon constitué de volontaires (Beaud, 1987:185). Ces dernières, des femmes, devaient présenter une certaine homogénéité que nous avons déterminée selon des critères propres à nous permettre de vérifier notre hypothèse. Compte tenu de notre objet d'étude, les deux variables suivantes nous sont apparues pertinentes: le vécu de violence en milieu conjugal et l'expérience d'avoir été (ou d'être) hébergée dans un refuge. Par ailleurs, dans notre échantillon, nous voulions obtenir une certaine diversification des sujets. Cette

procédure apparaît en effet importante afin de se faire une idée plus juste du phénomène dans un groupe donné. Nous avons alors choisi des variables qui nous paraissaient susceptibles d'avoir une incidence sur le cheminement des femmes victimes de violence en milieu conjugal, soient: l'âge, l'occupation, le niveau socio-économique et le nombre d'enfants. En maximisant la variété de données caractérisant les sujets, nous avons cru également pouvoir tendre vers ce que Pires (1983) appelle la "saturation empirique". Ce phénomène, outre le fait qu'il soit étroitement relié à la diversification, se rapporte également au nombre d'entrevues effectuées:

La saturation empirique est alors le phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers entretiens ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles pour justifier une augmentation du matériel empirique.  
(Pires, 1983:93).

Malgré cet élément théorique qui suggère que nous évaluions en cours de route la pertinence d'effectuer d'autres entretiens, nous nous étions quand même fixé des limites, soit entre six et dix entrevues. Nous avons cru que ce nombre nous permettrait d'obtenir une connaissance réaliste du phénomène étudié. Concernant le recrutement des femmes, nous avons pensé tout naturellement nous diriger vers les maisons d'hébergement. En pratique nous nous sommes heurtée, à cette époque (printemps 1985), au refus de collaborer des trois refuges connus et sollicités. Les

motifs invoqués tenaient à la confidentialité, à la peur que nous "abusions" des femmes et à la méfiance à l'égard des étudiants. Nous avons alors cherché à travers notre réseau de relations. C'est ainsi qu'une ex-travailleuse d'un des refuges mentionnés précédemment a accepté de servir d'intermédiaire face à des ex-résidentes qu'elle connaissait. Ces dernières ont, dans un premier temps, été informées par cette ex-animatrice de notre intérêt à les rencontrer. Dans un deuxième temps, nous les avons contactées par lettre. Aucune d'elle n'a répondu. A l'automne 1986 nous sommes allée rencontrer la directrice d'un refuge dans une région autre que celle que nous habitons. Cette dernière s'est dit disposée à vérifier auprès de ses résidentes si elles acceptaient de participer à notre étude. C'est ainsi que nous avons finalement pu effectuer quatre entrevues, avec les résidentes disponibles et volontaires, au refuge même. Elles s'y sont déroulées entre le 16 septembre 1986 et le 23 septembre 1986. Il s'est écoulé ensuite plusieurs mois avant que nous ne puissions identifier d'autres répondantes. Ces dernières (deux), nous ont alors été référées par une travailleuse sociale qui porte un intérêt particulier au problème de violence en milieu conjugal. Notre entreprise de cueillette de données s'est donc révélée pénible et jonchée d'embûches. Dès lors, on peut comprendre que nous n'ayons pu choisir nos volontaires selon les principes de diversification énoncés plus haut; seules les variables spécifiques ont été respectées.

Nous avons donc réalisé six entretiens, quatre dans la région du Saguenay et deux dans la région de l'Outaouais, d'une durée moyenne de 2:30 heures. Les ex-résidentes, selon leur volonté, ont été rencontrées à leur domicile, en présence (sporadique) de leurs enfants. Les entrevues ont toutes été enregistrées avec l'autorisation verbale préalable de nos répondantes. Nous les avons informées globalement de nos objectifs et de l'utilisation ultérieure du matériel recueilli. Nous les avons également rassurées sur la confidentialité de leur propos et les avons assurées que nous modifierions les noms lors de la présentation des témoignages. Au cours des rencontres, nous avons privilégié une position dite "d'écoute dans une perspective de partage" (Daunais, 1987:261). Il s'agit d'une attitude d'écoute active et empathique. Fidèle à notre principe de non directivité, nous avons limité au minimum nos interventions au cours de la première partie. Celles qui étaient faites constituaient surtout des reflets et des reformulations. Relativement à l'analyse, nous avons d'abord procédé à de nombreuses lectures verticales, puis transversales. Nous avons ensuite divisé notre matériel selon les catégories qui nous ont semblé ressortir. Par la suite, nous avons tenté de faire des liens entre les données identifiées et notre hypothèse. Pour la présentation, nous avons choisi de les insérer, articulés autour d'une analyse plus théorique, à travers les témoignages nombreux, et forts éloquents, des femmes.

### 3 Présentation des répondantes

La présentation des répondantes sera brève. En plus des précisions factuelles, nous les situerons par rapport à leur famille d'origine, en précisant si elles ont vécu de la violence. Nous apporterons ensuite quelques renseignements sur leur milieu de vie. Les informations apportées concernent la période où elles ont été rencontrées.

Marie se présente comme une femme introvertie. Il s'agit de l'entrevue la plus courte qui a été réalisée. Nous savons qu'elle est issue d'une famille ouvrière qui compte 7 enfants et qui n'a pas été perturbée par la violence. Au niveau académique, elle a complété son primaire. Elle ne nous a pas mentionné avoir déjà travaillé à l'extérieur. Agée de 36 ans, elle compte 17 ans de mariage. De cette union sont nées 3 filles âgées de 15 à 17 ans, sur lesquelles elle reporte toute son affection. De sa vie conjugale, elle parle d'un ton désabusé. Ses efforts pour améliorer le comportement de son mari toxicomane n'ont pas abouti à l'arrêt des agirs violents et abusifs: pour la troisième fois, elle a décidé de le quitter.

Maryse a 38 ans. Avec son frère aîné, elle fut élevée par ses grands-parents. Le second mari de sa grand-mère présentait des comportements d'abus sexuels, mais elle n'a pas connu de violence reliée à des coups. Sur le plan scolaire elle a complété un

cours commercial et a par la suite travaillé comme secrétaire. Elle s'est mariée deux fois, en 1970 et en 1981 (union violente). Du deuxième mariage est issue une fille âgée de cinq ans. Déterminée et énergique, Maryse a souvent réagi par la colère face aux abus de son conjoint. Elle a recherché très activement, par période, des solutions. Finalement, le conjoint a accepté de rencontrer une travailleuse sociale et de remettre en question son comportement violent. Maryse se dit heureuse maintenant dans cette union.

Ginette, 31 ans, est issue d'un milieu socio-économique moyen. Elle est la troisième d'une famille qui compte 7 enfants. Après avoir complété une neuvième année, elle fut employée dans des domaines non spécialisés. Elle dit s'être mariée (à l'âge de 19 ans), entre autre pour fuir le milieu familial où elle ne se sentait pas considérée. Elle a eu deux garçons maintenant âgés de 13 ans et 7 ans; l'aîné vit avec le père, et le plus jeune est avec elle. Au début de sa vie commune, Ginette travaillait chez Northern Telecom. Son mari, plus souvent en chômage qu'autrement, exigeait d'avoir ses chèques, au complet. Elle en a eu assez de le faire vivre, en plus de cumuler toutes les tâches ménagères, alors elle a cessé. Ginette connaît la violence depuis le début de l'union. C'est après qu'il eut tenté de la noyer dans le bain, sous les yeux de ses enfants, qu'elle a pris la décision finale de le quitter soit après 12 ans de vie conjugale. Elle a maintenant un nouvel ami qui n'est pas violent.

Michèle est la 15ième d'une famille qui compte 17 enfants. Elle a terminé une neuvième année et aurait été religieuse si sa santé le lui avait permis. Sa vision du couple était idyllique lorsqu'elle s'est mariée à l'âge de 23 ans. Aujourd'hui, à 56 ans, elle a 7 enfants qui ont entre 22 et 32 ans. Elle a passé par-dessus les premiers gestes violents (qu'elle a reliés à l'alcool) ainsi que les comportements rejetants et méprisants. Souffrant de plus en plus, elle a cherché désespérément à sauver son couple. Elle refuse d'envisager une séparation en raison de ses croyances. De plus, elle estime avoir droit de profiter des biens matériels acquis au cours des années et ne veut pas se retrouver sans compagnon. Malgré une santé de plus en plus défaillante, elle quitte sa maison pour aller au refuge si son mari la chasse et elle déploie encore beaucoup d'énergie, après 33 ans de mariage, pour le changer.

Carole, 36 ans, a vécu son enfance dans un milieu familial relativement uni, non perturbé par des problèmes de violence ou d'alcoolisme. Elle est allée à l'école jusqu'en 9e année. Par la suite, elle a travaillé, soit de l'âge de 14 ans jusqu'à l'âge de 33 ans, dans le domaine de la restauration. Sociable et avenante, elle était bien connue de sa clientèle. Elle était autonome financièrement. C'est la deuxième union qui s'est avérée violente. Carole s'est d'abord soumise aux exigences du conjoint, comme se départir des biens acquis personnellement, ne pas parler ou regarder d'autres hommes. Face au peu de succès de ses efforts

démesurés pour plaire, ainsi qu'à la violence et au mépris dont elle était l'objet, elle a décidé de partir, après quatre ans de vie commune. Elle a la garde de ses trois enfants, qui sont âgés de 10 mois, 2 ans et 7 ans.

Denise est âgée de 29 ans. Son milieu familial fut marqué par un climat de violence extrême où le père a mis en danger la vie des siens. Elle a deux filles (9 ans et 6 ans), qui ne sont pas issues de l'union violente qui lui pose actuellement problème. Elle a connu toutes les formes d'agressions, y compris sexuelles. Au moment où nous l'avons rencontrée, son anxiété se traduisait par des malaises physiques et elle craignait pour sa vie lorsqu'elle sortait de la maison où elle était hébergée. Son conjoint avait déjà commis un méfait au refuge et il se montrait menaçant au téléphone. Denise continuait de suivre ses cours au CEGEP en techniques administratives, malgré sa concentration perturbée. Elle avait décidé de ne plus travailler comme serveuse.

## CHAPITRE 4

### LES SENTIMENTS DES FEMMES VIVANT DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE: DES SENTIMENTS CONTRADICTOIRES

L'entretien non-directif utilisé dans notre questionnaire a permis aux femmes interviewées de s'exprimer librement relativement à leur expérience de la violence. Le contenu des entretiens nous est apparu riche et abondant. Son examen rigoureux nous a permis de distinguer les thèmes suivants: expression de sentiments, réactions face aux agressions de nature diverse, efforts variés pour solutionner leur problème.

Dans la présente section, nous nous attarderons sur les multiples sentiments exprimés par les victimes de violence en milieu conjugal. Précisons que ces derniers ne constituent pas une réponse à une question précise mais qu'ils ont pu être dégagés à l'intérieur des propos tenus, tout au long de l'entretien.

Rappelons que le discours recueilli l'a été auprès de femmes qui habitaient alors dans des refuges ou qui y étaient déjà allées. Elles vivaient ou avaient déjà vécu une remise en question face à une situation à caractère généralement très impliquant au niveau émotif, soit la vie conjugale. Les souvenirs qu'elles ont évoqués concernent des événements vécus de façon suffisamment difficile pour provoquer une désertion du milieu familial, rappellent

des moments douloureux. Conséquemment, les sentiments que nous avons identifiés dans le contenu des entrevues réfèrent à une réalité plutôt pénible et dégradante.

### **1 Les sentiments d'impuissance**

Les nombreux sentiments que nous relatons et illustrons ressortent à travers les propos des femmes mais n'ont pas été exprimés par chacune d'entre elle. Cependant, certains d'entre eux présentent des ressemblances qui permettent un regroupement. Ainsi les récits des répondantes traduisent, de façon variable, les états affectifs suivants: faible estime de soi, vulnérabilité, dépression, peur, impuissance et révolte.

Ces messages émotifs sont en général livrés indirectement. Ils se dessinent dans le contenu d'un discours qui s'articule autour d'une perspective particulière à chacune. C'est ainsi que le début de l'entretien est très éloquent car il se réfère directement à l'interprétation qu'ont les femmes de la situation de violence. Témoignant souvent d'un réalisme brutal, parfois porteuses d'espoir, les premières phrases donnent la couleur du récit qui suivra:

"Dans c'temps-là, si j'peux l'expliquer asteure,  
c'est comme un cauchemar, réellement, c'est quel-  
que chose dans ma vie que j'sais que c'est arrivé..."  
(Maryse)

"Disons que comme tant d'autres, on s'marie, on s' imagine qu'on va trouver un mari, on s'marie jeune..."  
(Marie)

"Chu ici parce que dans ma vie de couple j'avais un homme disons qui avait toujours raison, qui était brutal et pis que tout était normal pour lui, pis à un moment donné on se tanne..."  
(Carole)

On comprendra que Maryse parle d'irréalité et de passé puisqu'au moment où nous l'avons rencontrée, elle avait renoué avec le conjoint qui l'avait agressée et se disait heureuse à nouveau. Marie dit, "on s' imagine", et tout ce qu'elle exprimera par la suite sera relié à cette grande déception que fut sa vie de couple. Michèle et Carole traduisent également ce point de vue lorsqu'elles situent leur problème, au départ, dans leur "homme". A l'intérieur de leurs propos on comprendra qu'elles ont fait beaucoup d'efforts pour réaliser l'idéal d'une vie à deux et que leur conjoint n'a pas répondu de la façon escomptée. Quant à Ginette et Denise, qui ont vécu beaucoup de violence et de harcèlement, elle s'identifient au départ comme des victimes de violence et leur discours traitera beaucoup de cet aspect.

Sous l'apparente hétérogénéité des témoignages et des perceptions, il y a des expériences qui présentent des traits communs qui nous permettent de se faire une idée du vécu des femmes victimes de violence en milieu conjugal. Ainsi, pour reprendre les catégories mentionnées précédemment, l'estime de soi apparaît

comme un élément important puisque quatre femmes en parlent. On observe que la conjugaison des diverses violences a contribué à modifier la perception qu'elles ont d'elles-mêmes et de ce qui était peut-être leur raison d'être. Par exemple Denise, en arrêtant à un moment donné de s'affirmer et de répliquer, s'est sentie ravalée au niveau d'une chose. Elle dit alors "qu'elle est comme une chose, un légume, une patate, quelque chose qui est vraiment pas important..." Carole, elle, s'est sentie petite et atteinte dans son rôle de mère:

"...j'me su sentie plutôt de trop...j'ai pas d'affaire ici moi, pourquoi chu ici, parce que j'me disais les enfants, yé capable de s'en occuper, j'peux pas reprendre un enfant, y'a juste lui qui est fin..."  
(Carole)

Elle exprime des doutes sur son utilité, surtout lorsqu'elle considère que ses enfants pourraient vivre sans elle. Quant à Marie, elle perd peu à peu le respect d'elle-même lorsqu'elle constate que ses efforts échouent et qu'une grande partie de sa vie a été consacrée à essayer de modifier une situation qui s'est plutôt dégradée:

"mais là à un moment donné tu réalises, veut veut pas...un moment donné t'es obligée de penser à toi. Tu perds le respect de toi-même..."  
(Marie)

A travers les multiples agressions, et de la lecture qu'elles font de leur situation, les femmes deviennent de plus en plus

vulnérables. L'image dégradante qui leur est renvoyée par le conjoint, ou l'extérieur, risque d'avoir un impact grandissant. Citons à ce sujet les propos de Carole, Ginette et Denise:

"(...)on leur donne presque raison parce qu'y sont tellement convaincants...on s'dit qu'à force de se le faire dire ça doit être sûrement vrai qu'on est comme ça."  
(Carole)

"(...)oui, j'me sentais pas comme les autres, j'me sentais qu'j'étais différente des autres femmes... j'allais en quelque part, j'pensais que tout le monde riait de moi...mon mari m'battait, y m'traitait d'folle, comme qu'on dit, fait que c'est ça aussi...j'étais mal à l'aise..."  
(Ginette)

"Le monde me disait là t'es folle, tu capotes, tu capotes...j'avais peur de passer pour folle, j'me disais c'est peut-être moi qui est folle vraiment. Chu allée jusque là, à me penser vraiment folle, me penser vraiment folle, me penser vraiment atteinte. Chu allée chez le psychologue mais c'est pas pour rien. Chu allée constater si vraiment oui ou non j'étais folle.  
(Denise)

Si l'on considère l'explication de Virginia Satir (1972) sur l'estime de soi, on comprend combien le pouvoir du conjoint peut être important et destructeur:

S'il n'y a pas ce sentiment (estime de soi) en propre, l'individu utilise les actions et réactions d'un autre pour se définir. Si quelqu'un le traite de nigaud, il acquiescera sans vérification et prendra pour acquis les observations de l'autre... Toute personne qui doute de sa propre valeur tombe facilement dans ce piège.  
(Satir, 1972:74)

La perte d'estime de soi affecte l'individu, son rapport aux siens et finalement ses liens sociaux. Dans les entrevues, Marie, Carole et Denise parlent d'abord du fait qu'elles ne se reconnaissaient plus de valeur pour exprimer ensuite combien il leur était difficile d'entrer en contact avec l'extérieur. Se retrouvent alors les sentiments que nous avons classés dans la vulnérabilité, et qui témoignent de la honte, de la culpabilité ainsi que de l'impression d'être jugée en tant que personne ou dans leur rôle conjugal. Inévitablement, relié à ces sentiments d'inadéquation se retrouvent des éléments de dépression. Toutes les femmes en ont mentionné. Elles en parlaient parfois directement:

"(...)j'ai été soignée parce que je faisais un début de dépression..."  
(Michèle)

"(...)j'sais pas si c'est à cause que j'étais dépressive...j'étais fatiguée, épuisée, écoeurée de lui..."  
(Marie)

"(...)dans toutes les domaines de ma vie c'était d'la grosse "bullshit", ça fait que, ç'a faite que j'ai faite une dépression..."  
(Denise)

D'autres décrivent plutôt comment elles se sentaient:

"(...)pis j'avais placé la p'tite je te dis, j'étais triste là, je pleurais, je pleurais, je pleurais mes nuits complètes..."  
(Maryse)

Il est intéressant de noter le silence que se sont imposées Ginette, Carole, Marie et Maryse a contribué à leur malaise:

"(...)j'osais pu me confier à personne, j'étais rendue, mon Dieu, quaisiment étouffée  
(Carole)

"(...)c'est ça que j'ai faite, j'me fermais, j'disais pas un mot. En dernier j'en pouvais pu, j'savais pu où m'garrocher..."  
(Ginette)

"(...)le gars a un problème, mais en n'en parlant pas tu t'imagines que toute va se régler éventuellement, mais c'est pas ça, ça rempire..."  
(Maryse)

"(...)j'ai fait des dépressions, pis je rentrais à l'hôpital, j'en ressortais. C'était la peur, la peur d'en parler..."  
(Marie)

Si cet état d'accablement constitue la toile de fond de leurs émotions, on observe quand même des sentiments épisodiques de colère et d'indignation. L'explosion survient après que les femmes ont eu l'impression d'avoir manifesté de la tolérance:

"(...)pis tu viens que t'en n'avale, t'en n'avale, t'en n'avale...pis à un moment donné t'éclates..."  
(Marie)

"(...)j'ai dit j'en peux pu, j'en peux pu, fais attention mon gars, là chu choquée ..."  
(Maryse)

"(...)y m'a battue deux fois enceinte, la dernière fois j'ai dit si tu me touches encore, j'ai dit, j'pogne le couteau pis j'te l'lance..."  
(Suzanne)

Ces événements ne caractérisent toutefois pas l'attitude des personnes impliquées tout au long des années où elles ont été aux prises avec le problème de violence. Dans l'ensemble, c'est la peur et l'impuissance qui teintent leurs réactions. La peur, catégorie dans laquelle nous avons inclus l'anxiété et l'insécurité, est exprimée elle-aussi par toutes les personnes rencontrées. Elles ont senti que leur sécurité physique, ou celle de leurs enfants était menacée. Elles vivent de l'incertitude face au climat familial instable, à leur capacité de faire face à l'avenir avec leur propres moyens; elles se sentent anxieuses dans leur quotidien, leurs gestes ou leurs répliques étant prétexte à des déchaînements dont l'issue était imprévisible:

"(...)pis à un moment donné, à force d'avoir des tapes, t'as peur de faire la même erreur. Pis c'est là que tu vas en faire, c'est là que tu vas tomber dans le piège, t'es trop nerveuse, t'embarque encore, t'as encore une tape, t'as encore un coup de pied, t'as encore ci pis t'as encore une bataille..."  
(Carole)

"(...)là j'sais qu'y "file" pour prendre une brosse pis là chu nerveuse, chu très nerveuse...j'sais pas comment ça va finir, j'sais jamais comment ça va finir..."  
(Michèle)

"(...)t'as toujours peur que quelque chose se passe t'oses pas grouiller, t'oses pas rien faire parce qu'y a toujours quelque chose qui déclenche, tu sais jamais si tu vas recevoir une claque..."  
(Maryse)

Quant à l'impuissance, elle n'a été exprimée explicitement que

par Marie qui, se sentant confinée à son rôle de mère à l'époque où ses enfants étaient tout petits, ne voyait pas d'issue à sa situation. Cependant, ce sentiment se devine dans les propos de plusieurs autres, particulièrement lorsqu'elles nous parlent du désir qu'elles ont eu de mourir:

"(...)quand t'es battue t'oses pas trop sortir. Tu te laisses aller, tu penses même pas à toi tu t'habilles n'importe comment, tu t'en fous ben que t'aye l'air bête ou pas, tu te fous ben de rien, t'es découragée d'la vie, premièrement tu veux, moé ç'arrivé deux fois que j'ai voulu m'tuer...la dernière fois c'est avant de le laisser pour de bon j'ai monté en haut d'un pont, j'voulais m'lancer en bas..."  
(Ginette)

"(...)j'avais pensé à prendre des pilules, c'était pour en finir avec la vie parce que moé j'trouvais rien de drôle..."  
(Michèle)

"(...)me sentir, me savoir toute seule ici pas de mère, pas de frère pas de soeur, je me suicide-rai. L'hiver passé ç'a m'a pris du temps de me convaincre de pas le faire..."  
(Denise)

"(...)j'ai déjà pensé pour me débarrasser, peut-être pas plein plein, je me disais mon Dieu, je serais bien si je prendrais des pilules,(j'avais pris déjà un tout petit peu de pilules). J'avais peur pis mon Dieu j'me su réveillée, j'ai dit mon Dieu les enfants, qu'est-ce qui vont faire, c'est pour ça que j'ai arrêté...j'ai vomi, j'étais contente, je voulais pu mourir..."  
(Carole)

"(...)pis un couple de mois après ça m'a repris encore, j'ai dit mon Dieu l'eau, j'avais une rivière en arrière de chez nous, sérieusement ce serait pas long. Pis là j'ai pensé, j'ai resté une heure assis là sur les roches pis j'ai attendu..."  
(Carole)

Tout ce vécu que nous ont raconté les femmes fut également observé par de nombreux chercheurs, notamment ceux dont l'intérêt s'est centré sur ce qui pouvait expliquer que les femmes restent dans une relation où elles vivent de la violence. En analysant les propos de victimes rencontrées, Dutton et Painter (1983) ainsi que Walker (1979), relèvent les éléments reliés à la faible estime de soi et à la culpabilité. Dans le portrait qu'elle trace d'une femme victime de violence, Walker (1979) cite les caractéristiques suivantes:

1. A une faible estime d'elle-même.
  2. Assume la responsabilité pour les actes violents
  3. Se sent coupable.
- (Walker, 1979:31, notre traduction)

Dutton et Painter expriment des conclusions semblables lorsqu'ils disent que " que la violence exercée par un proche a pour effet: des symptômes dépressifs, une faible estime de soi et de la culpabilité." (Dutton et Painter, 1983:153, notre traduction)

Au Canada, les récents travaux de McLeod (1987) ainsi que ceux de Prairie et Langelier-Biron (1986) décrivent les sentiments vécus par les femmes victimes de violence en milieu conjugal. McLeod résume ainsi:

Les études citées et les témoignages qui précèdent nous révèlent que les femmes brutalisées, à la longue, manquent d'amour-propre, qu'elles négligent leur apparence et leur santé, qu'elles se sentent responsables de cette violence et affreusement coupables...  
(McLeod, 1987:34)

Quant à Joane Prairie et Louise Langelier-Biron (1986), leur étude du processus d'arrêt de la violence conjugale les a menées à identifier les sentiments exprimés dans les témoignages qu'elles ont recueillis. À l'instar des chercheurs-es mentionnés-es précédemment, elles ont parlé de dépression et de faible estime de soi :

(...)celles-ci, avec l'accumulation des violences exercées à leur endroit seront victimes d'une diminution de l'estime de soi.  
(Prairie et Langelier-Biron, 1986:91)

Elles indiquent :

Elles pourront être dépressives, frustrées, honteuses. L'accumulation de la violence subie aura corrodé la confiance qu'elles pouvaient avoir en elles-mêmes et elles se sentiront impuissantes à mettre en pratique la décision de rompre avec la violence dans la relation...  
(Prairie et Langelier-Biron, 1986:121)

Les auteures parleront également de la peur :

La peur qu'elle pouvait éprouver était justifiée...Cet aspect est ressorti dans plusieurs recherches sur les femmes battues. Le Conseil du statut de la femme, par exemple, a identifié deux raisons principales pour lesquelles les femmes restaient avec leur conjoint et l'une des deux est cette peur qu'elles éprouvent à l'endroit du conjoint.  
(Prairie et Langelier-Biron, 1986:92)

En ce qui a trait aux émotions reliées à des réactions violentes de la part des victimes, les deux recherches précitées en font état:

Le personnel des maisons de transition a remarqué que de plus en plus de femmes se défoulaient de leur colère et de leur frustration par la violence. De manière générale, elles sont brutales avec leurs enfants et, plus souvent qu'on ne le croyait auparavant, avec mari ou leur partenaire, non seulement lorsqu'elles sont agressées, mais parfois même avant qu'il lève la main sur elles.  
(McLeod, 1987:35)

Plusieurs des répondantes ont essayé de se défendre en recourant elles-mêmes à la violence.  
(Prairie et Langelier-Biron, 1986:69)

Les sentiments qui ont été décrits et illustrés témoignent d'une expérience de vie bouleversante. Les efforts des femmes pour tenter de modeler la dynamique familiale selon leurs croyances sont grands; ils se font parfois au détriment de leur équilibre personnel. Leurs réponses à la violence, variées et complexes, se traduisent par une recherche d'aide qui peut paraître illogique à l'observateur extérieur. Dans un effort pour mieux saisir leurs perceptions, nous tenterons de dresser un éventail représentatif de leurs réactions face aux événements violents.

## **2 Les tentatives de contrôle et d'adaptation**

Face aux nombreuses formes d'attaques (subtiles ou brutales)

qu'elles subissent de la part de leur conjoint, les répondantes rencontrées ont adopté différentes attitudes et expérimenté divers comportements. La méthode de cueillette de données choisie laissait les femmes libres de les raconter selon un ordre d'enchaînement personnel. Cependant, en les examinant, il n'est pas possible d'identifier un processus de développement commun dans leurs réactions. Il aurait été rassurant de pouvoir montrer que les départs et/ou appels à l'aide sont précédés d'événements d'intensité progressive. La reconnaissance de moments de crise récurrents nous aurait permis, par exemple, de conforter un modèle théorique comme le cycle de la violence (Walker, 1979). Mais les données recueillies nous ont été présentées de façon mélangée et les réponses ponctuelles qu'ont offertes les répondantes aux événements violents qui les troublaient varient beaucoup dans leur succession, leur nature et leur intensité. Afin de les mieux situer, aux fins du présent travail, nous avons distingué deux tendances dans les réactions que nous ont rapportées les répondantes. Il s'agit d'efforts (physiques ou verbaux) pour contrôler la situation ainsi que des attitudes visant à atteindre le conjoint afin de susciter un changement. Enfin, il y a lieu d'indiquer que lorsqu'elles expérimentent des échecs dans les voies choisies, les femmes parlent d'un épuisement qui se traduit par des comportements d'abandon.

Deux études réalisées à Vancouver, auprès de femmes qui ont vécu dans des refuges pour les victimes de violence en milieu conju-

gal, rapportent des observations similaires aux nôtres relativement aux tentatives pour maîtriser leurs conditions de vie familial. Dans une de ces recherches, On y explique en effet que dans un effort pour sauver leur mariage, les femmes tentent, en modifiant leur comportement, d'empêcher les événements violents. (Barnsley, Jacobson, McIntosh and Wintemute, 1980:5)

Des nombreux moyens expérimentés pour mettre fin à la violence, certains traduisent clairement, par la parole ou le geste, leur désaccord. En effet, dans des moments où elles étaient excédées, certaines femmes affirmaient fermement leur position contre l'utilisation de la violence ou alors, elles réagissaient selon la loi du talion:

"(...)ça je le tolérais pas parce que j'aimais pas ça. J'ai dit...moi je le mérite pas, je veux pas que tu me touches..."  
(Michèle)

"(...)j'étais rendue aussi pire que lui, tu vas m'fesser, j'vas t'fesser certain... j'étais rendue...c'est moi qui sautait sur lui, c'est lui qui portait les cicatrices de sa femme là...j'aimais mieux m'défouler sur lui que m'défouler sur les enfants..."  
(Carole)

Par ailleurs, nous retrouvons un type de réponses nettement plus complexes, soit tous les efforts pour influencer positivement ou négativement le conjoint violent. Hérités d'une éducation où les modèles leur ont appris à satisfaire les besoins du mari, se distinguent tout d'abord les comportements de soumission. Ration-

nellement, ils sous-tendent des croyances à l'effet que la satisfaction totale des besoins de l'autre le rendra heureux. L'harmonie conjugale devrait ainsi être établie. Cependant, ce comportement étant dicté par des éléments extrinsèques, il suppose, émotivement, l'abstraction de soi et le déni de leurs besoins propres. Ayant intériorisé ces valeurs sexistes, des femmes se font violence, dans une tentative désespérée de contenter l'autre. Denise l'exprime ainsi:

v

"(...)j'voulais tellement, j'voulais tellement que dans ma soumission j'essayais d'en prendre mon plaisir, j'me disais dans l'fond c'est pas si pire que ça...j'ai toujours essayé d'faire ça, me taire, faire plaisir sexuellement, le gâter, en prendre soin..."  
(Denise)

Dans cette gamme de réactions où les femmes tentent de toucher leur conjoint il y a, à l'opposé, les actions qui visent les faiblesses de l'autre. Se sentant l'objet constant d'attaques qu'elle jugeait destructives, Maryse a résolu de faire de même, psychologiquement:

"(...)ou ben donc si ch'pas capable d'en venir à une solution, là mon gars j'vas essayer de t'faire mal à ma manière. J'vas tout faire pour te faire mal. Tu peux abuser quaisiment d'une autre manière...quand ça fait longtemps que tu vis avec une personne tu connais ses points faibles, quand t'en peux pu, t'utilises ces points faibles là pour y faire mal, tu m'fais mal à moi d'même moé j'vas t'faire mal de même..."  
(Maryse)

Devant l'inefficacité des efforts destinés à modifier le comportement de l'assaillant, quelques répondantes ont alors utilisé une forme de chantage, soit la menace de départ ou des départs de courte durée. Complètement centrées sur les attentes inaccessibles de l'autre, certaines ont conclu qu'elles ont failli à leur devoir. Impuissantes à prouver leur utilité, elles procèdent alors par la négative en tentant de valoriser leur existence par leur absence. D'autres, épuisées de vivre dans un climat de tension, veulent couper temporairement. En général, elles mettent leurs menaces à exécution lorsque la situation a atteint, à leurs yeux, un paroxysme: de violence; de peur; de tension.

Parallèlement à cette forme d'action, les témoignages des répondantes démontrent qu'elles adoptent régulièrement des attitudes passives ou conciliantes. Elles y sont conduites par la crainte (peur de leur colère ou de celle de l'autre), par l'espoir que nier une situation problématique aboutira possiblement à sa résolution ou par un sentiment d'impuissance. Les efforts qu'exigent malgré tout le retrait, la négation ou le silence ont été supportés à l'occasion par des médicaments calmants. De plus, la rupture que les femmes tentent parfois d'exercer avec les difficultés familiales et les sentiments semblent s'être étendue à l'environnement social. Ainsi, certaines se retranchent ou préfèrent se taire; d'autres minimisent l'impact destructeur de ce vécu:

"(...)ça fait qu'à un moment donné tu parles pu pour avoir le bonheur dans ta maison, pis ça marche pas mieux partout..."  
(Carole)

"(...)on dirait que la femme, quand est battue, a l'aime mieux être toute seule...une personne qui endure toute a l'aime mieux être toute seule, parce que moé j'avais pas d'amies de femme...je restais toute seule dans mon coin pis j'endurais toute..."  
(Ginette)

"(...)mais moé pour pas qu'y s'sente coupable, qu'y soit moins affecté pis qu'y travaille moins là-dessus, j'essayais de faire comme si de rien n'était...j'essayais, j'voulais pas avoir de rancune pour ce qu'y m'avait faite donc je travaillais pas négativement sur c'qui venait de s'passer..."  
(Denise)

Les propos tenus par les répondantes permettent de comprendre que ces efforts de tolérance et d'adaptation sont supportés par la croyance que des attitudes de sacrifice et de dévouement sont inhérentes au statut de femme mariée. Leur conception d'une relation amoureuse passe par l'acquisition de ces vertus féminines sans lesquelles, tel que l'enseigne leur éducation, l'édification d'une relation conjugale est vouée à l'échec.

Les propos des répondantes révèlent qu'elles se sentent investies de cette responsabilité du maintien, même de l'harmonie, de l'union conjugale et de la cellule familiale. Elles ont tenté de se montrer à la hauteur de modèle culturel intériorisé. Se montrer vraiment amoureuse, selon l'image idéale véhiculée, c'était

créer une relation symbiotique avec l'être aimé. L'acceptation, le sacrifice et l'abnégation étaient alors unilatéralement de mise.

"(...)fais que là j'me disais j'va me sacrifier encore..j'y disais j'te demande pardon, je m'excuse si j'ai faite une erreur. J'ai dit toé t'en fais aussi des erreurs, toé y sont plus pardonnables que les miennes..."  
(Michèle)

"(...)à l'hôpital j'me sentais toute seule, j'me su dit c'est-tu l'Bon Dieu qui me punit parce que j'étais en train de penser à la séparation... j'ai dit j'vas continuer...j'vas rester, c'est pas pire lui qu'un autre, ça doit pas être mieux ailleurs..."  
(Carole)

"(...)j'avais pour mon dire un couple c'est faite à deux quand t'est marié faut qu't'endure toute c'que ton mari fait..."  
(Ginette)

Finalement, fatiguées d'avoir tout donné sans bénéficier du bonheur escompté en retour, certaines ont abandonné. Carole l'exprime ainsi:

"(...)je me disais quand même tu me fesserais, quand même tu me tuerais, ça me dérange pu maintenant..."  
(Carole)

## CHAPITRE 5

### LES REPONSES DES FEMMES A LA VIOLENCE

Ce qui caractérise la démarche d'aide des femmes victimes de violence en milieu conjugal, à tous les niveaux, c'est qu'il ne s'agit pas d'efforts très structurés, poursuivis de façon systématique de manière à atteindre un objectif, soit l'arrêt de la violence. Prairie et Langelier-Biron qualifient d'ailleurs ce cheminement "d'enchevêtré, difficile, non-linéaire" (Prairie et Langelier-Biron, 1986:116). Les sentiments que nous avons identifiés précédemment nous permettent de saisir quelque peu ce que vivent ces femmes. On retient principalement qu'il y a une importante dévalorisation d'elles-mêmes qui les rend vulnérables aux pressions et aux jugements. A l'exception d'une répondante dont le compagnon a accepté de faire lui-même une démarche de relation d'aide, les autres femmes se sont heurtées à des conjoints qui n'ont pas modifié leur comportement. Malgré leurs tentatives pour contrôler la situation, la violence a persisté. Il y a donc lieu de croire qu'elles se sont senties encore plus déroutées ou démoralisées. Leur effort pour faire cesser la violence ne résultait pas d'une démarche organisée mais survenait plutôt impulsivement lorsque la situation leur paraissait intolérable. Elles se dirigeaient alors principalement vers des institutions sociales peu progressistes (corps médical, services policiers). Compte tenu de la faible estime qu'elles avaient d'el-

les-mêmes, ce choix n'était pas surprenant:

Le sentiment d'infériorité et d'insécurité des femmes, leur peur, leur dépendance et leur culpabilité en font de grandes conservatrices.  
(Simard, 1981:70)

Dans notre échantillon, nous remarquons également une nette répugnance à informer l'entourage immédiat de ce qui est vécu. Ainsi, par exemple, les amis n'ont pas été sollicités. Mais nous passerons en revue les démarches qui ont été considérées, et le type de réponse reçue.

### 1 Se préparer à partir

En termes de démarches moins impliquantes, on remarque que la moitié de nos répondantes se sont déjà préparées à partir. Deux ont songé à économiser et l'ont fait. Leurs revenus étant cependant peu élevés, il est permis de croire que la période au cours de laquelle elles auraient eu à économiser pour obtenir une somme d'argent respectable aurait été assez longue. C'est ainsi qu'elles dépensaient rapidement les économies qu'elles faisaient:

"(...)je me mettais de l'argent de côté mais ça restait jamais là, j'allais la sortir pis j'achetais quelque chose avec...pour partir pour toujours, c'est pas quelque chose que j'avais pensé. Je disais, je vais emporter la p'tite pis on va partir en vacances...ç'a jamais arrivé..."  
(Maryse)

"Souvent j'ai voulu me préparer...comme là je sentais ce qui arrivait j'avais décidé depuis 15 jours de me ramasser de l'argent en cachette parce que lui faut dire que lui avait pas d'argent, c'est moi qui payait pour toute la gang..."  
(Denise)

Quant à Carole, si elle ne pouvait pas économiser, "...pas de l'argent de côté parce que j'en avais plus depuis que je travaille pas", elle a préparé sa valise en deux occasions:

"(...)j'ai déjà faite ma valise pis y me disait va-t-en, va-t-en, mais à un moment donné j'étais prête à partir y me disait, "mets-en un pied dehors pis tu vas voir ce qui va t'arriver ma chère, mets-en un", j'avais peur...je le mettais pas..."  
(Carole)

"(...)une autre fois j'étais décidée pis comme je partais, ma soeur est arrivée. J'étais enceinte en plus, a l'a pensé que j'étais prête à accoucher...encore là j'ai pas parti, faute d'argent..."  
(Carole)

A travers ces démarches qui n'ont pas de suites en raison de l'intimidation ou du manque de moyens financiers, Carole exprimait qu'elle en avait assez; c'était une façon de le faire savoir. Il semble qu'elle ait observé que sa conduite avait un impact:

"(...)là, quand y voyait que j'étais décidée, y'était plus doux..."  
(Carole)

En ce qui a trait aux départs pour de courtes périodes allant de

quelques heures à quelques jours, ils sont utilisés pour se calmer ou réfléchir. Nos répondantes allaient à l'église, au centre d'achat, chez un membre de la famille ou dans un refuge. Bien que ces petites interruptions dans un quotidien agité aient pu s'avérer temporairement salutaires, elles n'ont pas eu d'impact sur le comportement des conjoints violents de sorte que certaines se sont résolues à dévoiler leur secret.

## **2 Référence au réseau social immédiat: la famille, les ami-e-s**

Les observations faites à l'intérieur d'études concernant la démarche d'aide des femmes victimes de violence en milieu conjugal indiquent que les femmes se tourneraient en premier lieu vers leurs proches:

Les études des Dobash (13) et de Pahl(14) ont démontré la tendance de la femme à se diriger d'abord vers ses parents et, dans une moins grande importance, vers les ami(e)s.  
(Bilodeau, 1987:29)

Nos répondantes ont très peu sollicité l'aide de leur entourage familial ou social: deux femmes sont allées vers la famille pour l'hébergement. Dans ces cas, une personne était alors choisie. Ainsi Maryse allait chez un cousin, tandis que Marie allait chez sa soeur:

"(...)des fois j'téléphonais, je disais ben là ch'tannée, j'm'en va chez vous, y m'appelait un taxi pis y m'payait mon taxi...c'est jamais arrivé que j'reste plus que trois jours..."  
(Maryse)

"(...)ç'a arrivé une couple de fois ma soeur. Je m'en allais là des fois quand ça allait trop mal..."  
(Marie)

Quant au type d'aide qu'elles y ont retrouvé, on observe d'une par les conseils de séparation et d'autre part, des efforts d'information:

"(...) "A" me disait, "laisse-le donc, tu vois ben que c'est pas normal, tu vas te rendre malade encore...mais j'écoutais pas..."  
(Marie)

"(...)on a lu des articles ensemble, comme a\* m'a fait connaître des places pour en parler... c'était pas question de donner de l'argent ou de l'hébergement, c'est de l'information que j'avais besoin, t'sais, c'est ça que j'voulais savoir, si y'avait une solution à ce problème-là ou si y'en avait pas..."  
(Maryse)

Les femmes (trois d'entre elles) qui refusaient de demander de l'aide aux membres de leur famille le faisaient en général parce qu'elles ne voulaient pas révéler le traitement dont elles étaient victimes:

"Non, j'aimais mieux endurer mon mal, je ne voulais pas que personne connaisse mes affaires..."  
(Carole)

"A": épouse de son cousin

"Je pense que j'irais encore moins me réfugier  
chez un membre de ma famille que chez des amis..."  
(Denise)

"(...)moi chu une personne qui voisine pas...  
j'ai pour mon dire, y'ont assez de leurs pro-  
blèmes qu'y'ont pas besoin des miens..."  
(Ginette)

Ce comportement d'isolement rapporté par Ginette et Denise révèle qu'elles se sont heurtées, par le passé, aux préjugés de leurs proches:

"(...)même ma soeur, ben, a me disait tout le  
temps ben "faut qu't'endures, moi j'endure  
mon mari"..."  
(Ginette)

"(...)je me dis c'est ma vie, pis y comprenaient  
pas, j'avais beau leur dire mais maman...a  
comprendait pas a disait oui mais Denise..."  
(Denise)

Carole, quant à elle, craignait que l'ouverture vers la famille n'envenime sa situation. Suite à une intervention spontanée de ses frères en sa faveur suite à un incident, l'attitude de son mari s'est radicalisée:

"(...) s'imaginait que toute ma famille voulait  
sa mort..."  
(Carole)

En ce qui concerne les amis, les réponses négatives furent peu élaborées. Ginette rappelle son isolement, "parce que j'en avais pas premièrement d'amis" et Denise invoque d'abord le dérangement

causé. La suite de ses explications nous permet de comprendre qu'elle craint aussi, et surtout, de se faire juger:

"Anyway, t'as pas envie d'aller conter ça au monde, y disent "christ de folle, pourquoi tu y retournes, pourquoi tu le reprends", tu vas pas trop écoeurer l'monde pour pas te sentir jugée..."  
(Denise)

Vu de l'extérieur, le comportement d'une victime de violence en milieu conjugal peut apparaître incompréhensible. Les jugements superficiels qui accompagnent parfois la perplexité des observateurs sont toutefois susceptibles, comme en témoigne éloquemment Denise, d'avoir un impact déplorable sur la victime. Celle-ci peut en effet choisir de ne plus partager ses difficultés, ce qui contribue grandement à son isolement. Mais le repli sur soi n'est pas complet. Ainsi, si peu de nos répondantes se sont adressées à leur entourage immédiat, elles ont, pour la plupart, fait plusieurs tentatives auprès de divers intervenants. A l'intérieur de la prochaine section, nous examinerons quelle fût leur attitude face à ces personnes étrangères à leur milieu.

### 3 Les recours institutionnels: les médecins, les travailleurs et travailleuses sociaux et sociales; les policiers et policières

En comparaison avec les autres ressources, le médecin fut très sollicité: toutes les répondantes l'ont abordé, certaines à des

époques différentes de leur vie, à travers de nombreuses consultations. Les problèmes physiques étaient réels:

"(...)j'ai commencé jeune à faire de l'hypertension mais disons qu'était stable...tandis qu'à fin... même si j'prends des médicaments est haute pareil..."  
(Carole)

"(...)chu rendue tellement atteinte que ç'en est psychosomatique. J'ai plein de problèmes, des jambes qui me sautent, des maux de tête, des gros bleus sur les jambes...qui m'apparaissent. C'est là que j'en ai parlé au médecin, justement des mal de dos, des ci des mal de ça, pas capable de manger, toutes sortes de maudits bobos même des gripes qui durent 5 mois, j'étais pas d'même avant..."  
(Denise)

Auprès des médecins rencontrés, elles ont parfois parlé de la violence vécue ou alors elles l'ont signalé de façon détournée. Voyons comment elles se sont expliquées:

"(...)mais euh, j'ai pas dit...t'sais, qu'y m'fessait, j'ai pas dit ça. J'ai dit chu nerveuse, pis j'ai dit j'fais une dépression j'aimais pas ça parler de ça..."  
(Marie)

Michèle, dans une première tentative au début de son mariage, réclame à son médecin de l'aide en raison de l'alcoolisme du mari:

"(...)y'a jamais voulu m'croire que mon mari prenait un coup...je l'appelais souvent parce que j'filais pas pis j'étais malade pis j'avais voulu qu'y m'donne quelque chose pour me calmer les nerfs..."  
(Michèle)

Quant à Carole, il semble qu'il y ait eu un pacte implicite de silence concernant les problèmes réels vécus:

"Mon médecin disait que ma pression était haute tout le temps pis y s'demandait pourquoi. Pis la seule chose que j'y disais c'était que c'est dur, y'as-tu quelque chose de plus dur que de vivre avec un cardiaque. C'est tout ce que j'y disais. Y riait, y disait voyons, essaye, essaye de bien t'entendre parce que c'est ta pression qui en prend un coup... parce qu'y m'a dit, ce que tu prends là c'est une femme de plus de 50 ans qui prend ça. Dans ce temps-là j'avais 34, y disait ça marche pas ton affaire..."  
(Carole)

Les répondantes répugnent manifestement à parler des agressions dont elles sont victimes. Le fait qu'elles choisissent le médecin pour faire une demande d'aide, détournée ou précise, n'est pas surprenante. D'une part, il y a la notion de la confidentialité qui assure à la femme victime de violence en milieu conjugal que l'information ne sera pas colportée et que l'agresseur, entre autre, ne saura pas qu'elle a parlé (notion de protection). D'autre part, la femme choisit de se déclarer en état de faiblesse physique ou psychologique (dépression) afin qu'on s'occupe d'elle. Cette façon passive d'appeler à l'aide correspond parfaitement au rôle social accordé à la femme. Roxane Simard fait ainsi un lien entre la socialisation des femmes et l'expression de la dépression:

Beck rappelle que la dépression se caractérise par l'apathie, l'auto-dévalorisation, le sentiment d'incompétence, l'impuissance vécue face à son présent et à son avenir...c'est exactement ce à quoi conduit le processus de socialisation des filles: la passivité, la dépendance, l'auto-dépréciation, l'auto-sacrifice, la peur, l'échec. La dépression ne serait-elle que l'intensification des traits dits féminins?  
(Simard, 1981:92)

Les femmes que nous avons interviewées ont affronté, dans l'ensemble, des médecins qui leur ont répondu de façon cohérente avec leur apprentissage. C'est ainsi que cinq d'entre eux-elles ont proposé des calmants. Quant aux conseils offerts, ils allaient de la séparation à la psychiatrie. Cette propension qu'avaient les femmes à prendre la responsabilité de solutionner le problème de violence conjugale leur a donc attiré des propositions d'aide où on leur demande de s'ajuster personnellement, de se calmer, indépendamment de l'origine des difficultés:

(...)quelle que soit l'explication, il apparaît que plusieurs femmes se sont vues proposer des solutions de nature chimique alors qu'il s'agit d'un problème sociologique.  
(Stoll in Schur, 1984:195, notre traduction)

Quant à Roxane Simard, elle soutient que:

Le langage des femmes n'est donc pas crédible: c'est un langage émotionnel qui entraîne un diagnostic à caractère émotionnel et une médication correspondante, les tranquillisants.  
(Simard, 1981:90)

La réponse des médecins qui prescrivent les calmants est con-

gruente avec les stéréotypes véhiculés relativement à la passivité des femmes. Plutôt que de susciter leur prise en charge, ils optent pour des solutions palliatives qui vont à l'encontre de l'action et confirment les femmes dans leur inaptitude à influencer leur environnement. Louise Nadeau souligne à ce sujet le danger de la résignation apprise:

Parce qu'incapables d'affronter les situations qui leur font peur ou sur lesquelles elles n'ont pas de prise, certaines femmes, en se déclarant malades, essaient véritablement de solutionner leur problème. Toutefois, au fur et à mesure que se prolonge l'absorption des médicaments, elles développent ou renforcent, par le fait même, une triple croyance: celle qu'elles n'ont pas la compétence de changer quoi que ce soit dans leur vie; celle qu'elles ont perdu la maîtrise de leur environnement; enfin, celle qu'elles détiennent la seule façon de répondre à leur impuissance sociale et à leur inadaptation.  
(Nadeau, 1981:132)

Dans notre échantillon, plusieurs femmes ont accepté de prendre des médicaments et l'une d'entre elle a développé un problème reconnue toxicomanie:

"(...)des pilules pour les nerfs, "madame est sur les nerfs", c'est comme si c'était de ma faute, y m'donnait des médicaments, calme tes nerfs, prend des valium, c'est bon pour toé...après j'me su fiée là-dessus les maudits valium... j'ai eu d'la misère à arrêter ça, quelque chose de rare, à toutes les fois que j'avais un p'tit problème je prenais un maudit valium, j'étais même pu capable d'affronter le monde...ça gèle les émotions...quand c'est venu le temps d'arrêter, j'ai essayé d'arrêter, j'étais pu capable..."  
(Maryse)

Quant à Michèle, elle a déjà utilisé ses anxiolytiques pour fuir des situations tendues:

"(...)j'arrive chez nous, y'était pas satisfait de me voir...j'ai demandé, il n'a jamais voulu me dire pourquoi...fais que là je m'assis pis je prend un "Ativan"...quand j'ai vu qu'y niaissait encore, j'en ai pris un autre. Parce que je ne voulais réellement pas rentrer dans ça, pis je voulais pas avoir le "prix" de ça. Mais la deuxième, j'étais trop nerveuse, a l'a pas fait effet non plus. J'en ai pris une troisième...et pis là ma troisième a fait plus effet chu allée me coucher..."  
(Michèle)

Parmi celles qui ont refusé la proposition de calmants on remarque une réponse virulente. Mais le récit de l'événement peut laisser croire qu'elles ont été particulièrement indisposées par la forme d'intervention du consultant qu'elles ont interprétée comme un jugement:

"(...)j'avais été voir le médecin pis y m'avait trouvée dépressive. Le médecin dit "tu vis un moment difficile de ce temps-là?", j'ai dit oui, y dit "ça paraît". J'étais comme qu'on dirait quaisiment insultée. J'ai dit "comment ça, ça paraît?"...y dit "ça paraît parce que t'es incohérente"...y m'a proposé des calmants, j'ai dit non merci. Y faudrait que j'prenne des anti-dépresseurs, des remontants, des ci, des ça, ... j'ai dit on va attendre..."  
(Denise)

"J'en ai parlé parce que j'ai voulu avoir des médicaments pour les premiers temps que j'étais ben nerveuse, je voulais avoir des médicaments pour me tranquilliser. J'en ai parlé au médecin pis en fin de compte y voulait m'envoyer moi à un psychiatre. J'ai pas voulu, j'ai dit non chu pas folle, garde tes médicaments, j'va me calmer moi-même..."  
(Ginette)

Soulignons que cette consultation fut suivie d'une autre (chronologiquement) où Ginette s'est fait avorter en raison du climat de violence à la maison. Le médecin a conseillé la séparation en brandissant le spectre de la dépression (et de la psychiatrie):

"Lui y m'a dit à moi, si j'étais à ta place je le laisserais. Mais je disais, y va changer, y va changer. Y disait Ginette attend pas trop c'est ta santé, y dit tu vas faire une grosse dépression, tu vas te rendre à (hôpital psychiatrique). Y dit tu vas avoir besoin de traitements."  
(Ginette)

On remarque que les médecins ont compris que Denise et Ginette vivaient une situation difficile et un effort a été fait pour leur offrir une aide autre que celle strictement médicale. Cependant, l'absence de liens de confiance avec la patiente de même qu'une méconnaissance évidente du problème a donné lieu à une intervention à caractère blâmant. Nos répondantes ont alors rejeté toute aide offerte, même les médicaments.

### Les travailleurs sociaux

La moitié de nos répondantes ont eu recours à une travailleuse sociale. Deux d'entre elles ont consulté tout d'abord pour leurs enfants:

"(...)j'avais un problème avec mon plus vieux. c'est de même que j'ai rencontré une travailleuse sociale, j'en pouvais pu, parce que je me faisais battre par lui..."  
(Ginette)

"(...)je voulais savoir si mes enfants étaient... potables ou non, je m'inquiétais de mes enfants, j'avais peur qu'y soient rendus aussi fous que moi..."  
(Denise)

Carrier, Michaud et Grenier (1982) avaient déjà observé que les femmes victimes de violence conjugale utilisent leurs préoccupations envers leurs enfants comme prétexte pour s'introduire auprès des travailleurs sociaux. Elles s'ouvriront éventuellement sur leurs problèmes s'il se crée un climat de confiance:

Elles justifient habituellement leurs démarches en invoquant le mésententes conjugales, des difficultés avec les enfants et d'autres motifs...Elles parleront de la violence subie si elles se sentent en confiance.  
(Carrier, Michaud et Grenier, 1982:62)

Relativement à la réponse offerte par les intervenantes consultées, les commentaires des femmes interviewées ne nous permettent pas de saisir précisément en quoi elles l'ont appréciée. Ce qui semble recherché avant tout c'est une attitude d'écoute respectueuse et une intervention favorisant, grâce à une connaissance du phénomène, une réflexion sur la situation vécue. Maryse explique ainsi ce qu'elle souhaitait trouver:

"(...)pis à qui en parler...quelqu'un qui connaissait du monde qui avait passé à travers la même chose pis me faire sentir j'étais pas la seule...quelqu'un à qui je pourrais faire confiance..."  
(Maryse)

Denise explique que l'honnêteté de l'intervenante et l'intérêt

porté à la situation vécue l'ont touchée:

"(...)je l'ai trouvée super. Je l'ai trouvée super-gentille, je l'ai trouvée humaine... elle était directe, elle disait vraiment ce qu'elle pensait. C'était pas un genre de femme, t'sais, qui va s'apitoyer avec toi. Elle a vraiment regardé pis elle a vraiment cherché à analyser...elle me faisait voir t'sais, elle m'expliquait...ça m'avait encouragée..."  
(Denise)

Les femmes victimes de violence en milieu conjugal apprécient qu'on valide leur expérience de la vie familiale et conjugale. A ce sujet, elles ont acquis, chèrement, une forme de compétence qui doit être prise en ligne de compte lors de l'intervention.

#### **Les policiers et policières**

Dans notre échantillon, une majorité des femmes interviewées ont eu des contacts avec les policiers à une ou plusieurs occasions. Ils étaient appelés par les voisins lorsqu'il y avait trop de bruit ou elles les appelaient elles-mêmes. Les propos qu'elles ont tenus nous permettent de croire que leurs attentes étaient variées: protection immédiate, ramener la paix, obtenir de l'information. Dépendamment des circonstances et des policiers interpellés, les réponses variaient de sorte qu'il est difficile de tirer une conclusion générale.

Les diverses attitudes des policiers nous apparaissent peu surpre-

nantes à la lumière des bouleversements sociaux créés par le dévoilement du phénomène de violence conjugale au début des années 80. Au chapitre des changements susceptibles de les toucher, rappelons notamment l'institution de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1986). Cette nouvelle politique, qui implique une certaine reconnaissance du problème, vise à soutenir l'intervention policière par des outils légaux. Bien que cette dernière demeure discrétionnaire, il n'en demeure pas moins qu'elle s'est enrichie de pouvoirs accrus et plus précis.

Antérieurement à la création de la politique en matière de violence conjugale, l'intervention policière visait surtout à rétablir l'ordre. A ce sujet, Carrier, Michaud et Grenier (1982) faisaient l'observation suivante:

(...)quand ils répondent à l'appel, les policiers se limitent à rétablir le calme ou l'ordre dans la maison.  
(Carrier, Michaud et Grenier, 1982:53)

Ce type d'intervention fort minimale en de telles circonstances a été interprété par de nombreuses victimes comme un manque d'intérêt des policiers face à leur situation. Les propos de trois de nos répondantes appuient ce point de vue:

"(...)mais quand tu paniques parce que t'as peur de faire tuer, y sont pas si compatissants que ça, qu'on pourrait l'espérer... y prennent plutôt ça comme une forme d'hystérie, est hystérique..."  
(Denise)

"(...)en dernier y venaient souvent, c'était quasiment un joke. Y'arrivaient à maison, bon encore vous autres, c't'encore pogné, c'était quasiment une farce, c'était toujours les mêmes polices à part ça..."  
(Maryse)

"(...)une fois y'en a une qui m'a dit "chez eux, y peut faire c'qui veut"..."  
(Maryse)

Ces témoignages suggèrent que les attitudes déplorées avant la mise en application de la nouvelle politique persistent. Cet état de fait est attribuable à l'aspect subjectif dans le domaine de l'intervention policière. Lorsqu'ils doivent évaluer une situation de violence conjugale, les policiers le font à partir de leurs valeurs. Cet aspect humain de leur travail, bien qu'encadré par des règles, constitue un frein, dans certains cas, à l'amélioration de leurs réponses aux victimes de violence en milieu conjugal qui se réfèrent à eux. Martin et Home (1989) commentent ainsi l'ambivalence qui se dégage des réponses policières:

On peut se demander si leur réticence reflète une ambivalence qui persiste au niveau de la société envers la violence conjugale. (...) Si la modification des lois et des politiques peut réduire l'ambiguïté de leur mandat, une certaine marge de manœuvre leur restera.  
(Martin et Home, 1989:58).

Plus près de nous, une recherche de Martin, Lavoie et Jacob (1988b) présentait cette conclusion:

"Les attitudes non-traditionnelles envers les rôles sexuels et les attitudes anti-violence contribuent en effet à déterminer une attitude de soutien envers les femmes violentées."  
(Martin, Lavoie et Jacob, 1988b:26)

Au sujet des valeurs véhiculées, mentionnons le témoignage de Denise qui s'est heurtée à un policier dont le vécu prédisposait difficilement à une attitude de support face aux femmes victimes de violence en milieu conjugal:

"(...)y'a rit de moi tout simplement...y me disait (ton ironique): "mais t'es ben ici (refuge), t'es protégée là, y'a personne qui peut rentrer là, pourquoi tu t'inquiéterais, y'a personne qui va aller te déranger là". J'ai dit "écoutez monsieur, j'vas-tu passer ma vie enfermée au (refuge) moi là?" "Ben là en attendant y'a pas de danger", y dit, "écoutez pour un 745\* y dit, "y faut que ça passe par les mains du procureur"... y dit, "pour qu'on embarque un gars pour un un 745, ça prend des voies de fait graves..." J'ai conté ça à (directrice du refuge)...elle a dit "c'était qui?"...Elle a dit "je comprends, sa femme est venue ici déjà. Elle dit c'est un gros violent..."  
(Denise)

Par ailleurs, certaines réponses ont contribué à encourager les femmes:

"(...)y'en a un une fois, t'sais, y m'a convenu vraiment, j'ai aimé ce qu'y'a fait pour moi."  
(Maryse)

\*745: article du code criminel qui permet à un juge d'ordonner à un accusé de prendre l'engagement de ne plus troubler l'ordre public et d'observer une bonne conduite pour une période d'au plus douze mois.

Y dit: "Denise, je te le dis, y dit, "demande-le le 745," y dit, "Denise, j'va venir 10 fois, 15 fois", y dit, "même si y'est pas là", y dit, "même si j'viens pour rien", y dit, "ça me dérangera pas j'va venir, 15 fois, 20 fois, 30 fois jusqu'à temps de l'pogner", y dit, "y va faire rien qu'un beau rond pis y t'écœurera pu jamais..."  
(Denise)

"Une fois y'en a une qui m'a dit écoute, t'as pas de raison de prendre ça, pourquoi tu t'en vas pas, tu fais pas quelque chose..."  
(Maryse)

Ce qu'elle explique comme positif dans cette réplique:

"(...)de savoir que finalement, qu'y'avait au moins une police qui avait du coeur..."  
(Maryse)

Bien que différentes, les réactions désapprobatrices de ces policiers face à la violence conjugale ont contribué à valider le vécu des femmes. Cet intérêt dont nous avons discuté précédemment est un élément susceptible d'avoir un impact sur le choix des victimes d'entreprendre et/ou de poursuivre des démarches au niveau judiciaire. Il s'agit d'ailleurs d'une des conclusions auxquelles sont arrivées Baril, Cousineau et Gravel:

En résumé, parmi les variables étudiées, seules les suggestions des policiers semblent influencer les victimes dans leur décision de porter plainte ou non...  
(Baril, Cousineau et Gravel, 1983:103)

L'ouverture ainsi que la sensibilisation des policiers relative-

ment au phénomène de la violence conjugale constituent des facteurs essentiels afin de favoriser des comportements supportants. Cette attitude, encore non intégrée pour certains, sous-tend des modifications au niveau des valeurs et des croyances. Ce sont des changements qui se font lentement. C'est ce qui explique les réponses variées qu'ont reçues nos répondantes. En effet, certaines témoignent d'une attitude stéréotypée et de censure alors que d'autres se révèlent plus sympathiques à leur cause. Angèle Bilodeau (1987) a également constaté cette diversité des interventions policières:

L'expérience que les femmes interviewées ont des services policiers est pour le moins hétérogène: on retrouve des éléments de réponse qui tiennent tantôt de modèle traditionnel de l'évitement, tantôt d'un modèle qui est en train de se construire. (Bilodeau, 1987:97)

L'imprévisibilité de la réponse de la réponse des intervenants sociaux, quels qu'ils soient, ou une expérience décevante peut freiner le désir des femmes de demander de l'aide. Le mécontentement est alors susceptible de s'amplifier jusqu'à ce qu'elles ressentent un besoin urgent de rompre avec leur milieu. Elles souhaiteront alors quitter temporairement leur foyer. Une seule ressource offre alors de les héberger: les refuges pour femmes victimes de violence en milieu conjugal.

#### 4 Les refuges

Le discours spontané des répondantes concernant le refuge nous a permis de distinguer dans quel contexte elles avaient ressenti le besoin de quitter leur milieu familial. Chronologiquement parlant, rappelons que cette rupture significative se produit après les nombreuses autres tentatives mentionnées précédemment.

##### **Le premier départ**

Les témoignages recueillis indiquent que l'élément déclencheur, celui qui donne la force de quitter la maison familiale, est différent pour chacune: impression que les limites sont atteintes, recherche d'une personne susceptible de les guider, peur d'exploser. On y apprend également que ce premier départ n'est pas définitif. Les objectifs ne sont pas toujours clairs mais ils semblent s'articuler autour de la recherche d'un moment de répit et d'un support en vue d'une réorganisation sur le plan matériel. En effet, certaines d'entre elles quittent leur foyer en souhaitant rompre avec le conjoint. Le cas échéant, elles ont été guidées dans l'entreprise de diverses procédures entourant la rupture d'une relation maritale et l'organisation d'un nouveau milieu de vie. Voyons ce qu'elles ont relaté concernant leur premier départ:

"(...)c'est ça qui m'a amenée ici. J'en pouvais pu. De toutes façons, j pense que dans la vie on a tous nos limites, un moment donné nos limites sont passées, y'a beau s'passer m'importe quoi, tu pars."  
(Carole)

"(...)j'en ai jamais parlé non plus. C'est juste quand chu venue ici...moi ça me prend quelqu'un, c'est sûr que ça m'prend quelqu'un pour m'en sortir..."  
(Michèle)

"(...)pis une bonne fois ç'avait arrivé, une grosse chicane, j'ai dit là j'm'en va. J'avais téléphoné pis j'avais pris mes filles avec moi pis j'avais rentré. Pis là a m'avait dit quoi faire. J'avais revenue, j'avais retourné avec pareil, j'ai resté un mois j'pense..."  
(Marie)

"(...)je prenais un sac pis je m'en allais...j'disais y'a quelque chose qui va arriver certain j'étais rendue assez enragée, pis je gardais toute en-dedans...j'ai dit moi chu pu responsable de mes actes...j'en avais assez..."  
(Maryse)

"(...)chu allée, quand j't'ai dit chu tannée vraiment tannée j'avais été sur les femmes refuge, j'ai resté trois semaines là... c'est parce qu'y'avait battu Sylvain(leur fils) ...c'est là qu'j'ai vu vraiment qu'y'était malin..."  
(Ginette)

Denise s'est montrée plus explicite sur le fait qu'elle n'en pouvait plus en précisant qu'elle s'est rendue dans un refuge après une ultime tentative de réconciliation:

"(...)j'me suis faite avorter...avec l'avortement que j'avais connu, lui aussi dans l'fond y l'avait connu quand même, mais moi c'était la maternité lui c'était la paternité. Encore, je l'ai encore pris en pitié comme qu'y dirait...on a voulu s'aider. J'ai dit on va s'essayer encore. C'a pas faite. Quinze jours après j'étais rendue ici, chu venue passer une semaine."  
(Denise)

Les propos rapportés traduisent des sentiments d'impuissance et de désespoir. Cet état affectif avait déjà été ressenti auparavant mais tout se passe comme si les femmes avaient atteint un seuil et qu'elles jugeaient qu'elles n'avaient plus rien à perdre. Pour le premier séjour, le refuge devient une alternative désespérée face à une situation intolérable. Elles sont prêtes à affronter un milieu inconnu face auquel elles ont de modestes attentes: l'hébergement et la paix, temporairement. En sus, il apparaît que nombre d'entre elles y ont trouvé, fait nouveau et apprécié, un support au niveau personnel. Avec du recul, elles ont pu préciser ce qu'elles ont aimé. Il ressort en premier que la reconnaissance de leur valeur en tant que personne et de la situation de violence est extrêmement valorisante:

"(...)mais (directrice du refuge) m'a dit que mon cas était assez important pour que j'pense à moi bon ben là j'ai dit qu'chu prête à faire n'importe quoi pour m'en sortir, chu tannée..."  
(Carole)

La femme qui se présente au refuge a une estime d'elle sérieusement minée par tous les événements de violence physique et psychologique vécus. Souvent, elle n'est pas certaine que la situation soit inacceptable (surtout si elle vit de la violence depuis l'enfance), et qu'elle n'en est pas entièrement responsable. On se souviendra, du moins si on se réfère à notre échantillon, qu'elle en parle peu à la famille, pas du tout aux amis et souvent indirectement aux intervenants. Elle a rencontré, dans

l'ensemble, peu de gens qui lui ont confirmé sa valeur et qui lui ont offert un support inconditionnel. Le fait que les intervenantes des refuges reconnaissent la gravité de leur situation revêt alors une importance particulière.

De plus la possibilité de briser l'isolement et le respect de leurs décisions est clairement identifiée par les répondantes dans leur évaluation de la signification du refuge dans leur démarche d'aide:

"(...)j'ai ben aimé ça...parce que à cause qu'y'avait pas rien que moi dans la même situation...y m'ont jamais dit de retourner, tu restes là pis y te disent pas quoi faire, c'est toi qui décides..."  
(Ginette)

Parce que le discours tenu par les conjoints agresseurs est fréquemment dévalorisant, la majorité de nos répondantes se sont vues rabaissées au rang d'incapables dans tous les domaines. Non seulement sont-elles accusées de mal agir mais elles sont également réduites au silence sous prétexte qu'elles ne sont pas intelligentes ou qu'elles ne profèrent que des inepties. Dès lors, on comprendra qu'elles puissent trouver rassurant de rencontrer d'autres femmes qui ont été dénigrées de la sorte. Ce partage pourra leur permettre éventuellement de remettre en question les fondements des attaques systématiques dont elles ont été l'objet. Les propos de Ginette soulignent de plus qu'elle a

aimé qu'on croit qu'elle soit capable de prendre des décisions. Cette confiance accordée devient très significative quand ce droit et cette reconnaissance sont niés depuis de nombreuses années.

La plupart des femmes rencontrées nous ont mentionné avoir retiré des bénéfices de leur passage au refuge mais une d'entre elles estime avoir vécu une mauvaise expérience. Son appréciation témoigne du fait que ses attentes de base (écoute, accueil) n'ont pas été rencontrées.

Enfin, des éléments qui nous ont été rapportés concernant les refuges, nous concluons qu'ils ont satisfait les besoins des femmes à plusieurs niveaux:

- reconnaissance de l'inadmissibilité de la situation de violence vécue.

- accueil compréhensif dans un milieu sécuritaire.

- respect de l'individu traité comme une personne responsable.

Les deux premiers éléments sont fondamentaux et répondent aux attentes des femmes. Quelle que soit l'idéologie véhiculée par le refuge (Beaudry, 1984:74-75), ces services sont assurés. Les protectionnistes simples s'en tiennent à ce type de service. Les autres, protectionnistes avec notion de droit, émancipationnistes simples et émancipationnistes radicales, travailleront plus intensément au développement de la conscience sociale de leurs résidentes, à un degré proportionnel à leurs convictions. Les

femmes sont alors susceptibles de se découvrir, au fil du temps et des séjours successifs que feront plusieurs d'entre elles, des intérêts et des besoins distincts de ceux du conjoint. Elles feront des choix de plus en plus personnalisés: divorce, retour à l'école, retour sur le marché du travail, acquisition d'une nouvelle autonomie financière, etc.

Outre l'accueil pratiquement inconditionnel et le cheminement qui est parfois proposé, l'accueil des refuges se caractérise par celui des enfants. Cette disponibilité, ainsi qu'on peut le lire dans le propos recueillis, est également primordiale pour que les femmes acceptent de quitter leur foyer. Elles ne pourront envisager de se prendre en main et de planifier une autre existence si l'essentiel de leur énergie est consacré à s'inquiéter au sujet de leurs enfants; ils doivent être près d'elle et participer à sa démarche. De tous les services offerts dans la communauté, seuls les refuges témoignent concrètement de cette contrainte inhérente au quotidien des femmes qui quittent le domicile familial. La rupture conjugale est pénible mais le discours de nos répondantes indique qu'il ne saurait être question de l'accompagner de l'abandon de leur rôle de mère. Cette possibilité d'être hébergées avec leurs enfants concrétise davantage l'originalité de la ressource que constitue le refuge. Comme le souligne Beaudry:

Quelle que soit la forme que prend ce souci de l'enfant, les maisons pour femmes inaugurent une nouvelle pratique sociale en accueillant mère et enfant.  
(Beaudry, 1984:63)

Même amputé, le noyau familial se reconstitue avec la mère et les enfants. Ces derniers représenteront, dans bien des cas, la motivation supplémentaire qui justifiera les efforts importants déployés en vue d'améliorer leur situation sociale. Mais cette évolution ne se réalise habituellement pas au cours d'un premier séjour. Celui-ci, tel que mentionné précédemment, est souvent utilisé comme une période de répit. Les femmes constatent qu'elles ne sont pas seules à vivre de la violence, et qu'elles peuvent être accueillies, sans être jugées. Elles refont alors un plein d'énergie qui est souvent reconvertie en efforts pour reconstruire la cellule familiale. Deux des répondantes envisageaient cette possibilité au moment où nous les avons rencontrées. D'autres étaient déjà passées à l'action. De fait, Marie et Denise en étaient à un troisième séjour. A l'intérieur du récit qu'elles font de ces démarches, on remarque une intolérance grandissante face à la violence. Leurs propos se font plus affirmatifs. Les départs subséquents se font avec plus d'assurance, dans une perspective de se retrouver et de se prendre en main. Concrètement, ce nouvel intérêt s'est traduit par une inscription à un cours collégial pour une, et pour des procédures de divorce pour l'autre. Nous croyons que l'hébergement dans le refuge a contribué grandement à développer une plus grande considération pour leur propre personne, ce qui leur permet de prendre des décisions concernant leurs choix de vie. Micheline Beaudry parle de cet impact non négligeable qu'entraîne la décision drastique de quitter le foyer familial:

Pour celles qui arrivent à franchir le cercle interdit, les maisons sont l'affirmation qu'il y a un ailleurs, une alternative. Sortir de chez soi, c'est poser le premier geste pour contrôler la situation.  
(Beaudry, 1984:30)

Angèle Bilodeau arrive à des conclusions similaires sur l'importance du refuge relativement à la réflexion sur soi:

Différemment des autres ressources (...) lors de leur passage en maison d'hébergement, les femmes retiendront invariablement des éléments orientés vers elles-mêmes, des éléments qui les placent au coeur des préoccupations.  
(Bilodeau, 1987:102)

L'apport des refuges apparaît déterminant dans la recherche d'aide des femmes victimes de violence en milieu conjugal parce qu'il leur permet, à l'intérieur d'un cadre familial (la maison), mais qui n'est pas le leur, de se centrer sur leur vie, plutôt que sur leur situation maritale, les problèmes de leur conjoint, leurs ennuis physiques ou leur enfants. L'intérêt qu'on leur porte ainsi que la confiance démontrée dans leurs possibilités leur permet d'établir des rapports sociaux précurseurs d'une conscience sociale, et d'un pouvoir, plus grands. Un des objectifs des refuges est ainsi susceptible de se réaliser:

Le but visé par les femmes dans  
les maisons est la capacité de  
se réapproprier leur destin.  
(Beaudry, 1984:34)

Pour ce faire, leurs efforts devront être accompagnés d'une prise  
de conscience collective des rapports de pouvoir existants, mal-  
gré certains acquis sociaux, entre les hommes et les femmes.

## CONCLUSION

A l'intérieur de cette présente étude, nous souhaitons mettre en relation le cheminement des femmes victimes de violence en milieu conjugal à la recherche d'une solution avec les réponses offertes par les personnes (représentantes d'une institution ou non) sollicitées. Pour ce faire, nous avons choisi l'approche qualitative et l'entretien semi-directif. Nous croyions que seule cette méthode nous permettrait de comprendre, à travers le récit des répondantes, les événements et leur signification dans le vécu de ces dernières. Lors du recrutement des sujets, nous avons rencontré des problèmes majeurs qui nous ont forcée à multiplier les démarches.

Les six entrevues qui constituent l'essentiel de notre matériel ont été échelonnées sur une période de neuf mois. Leur pénible vécu encore présent à l'esprit, les femmes interviewées se sont exprimées avec beaucoup d'émotivité. Nous avons compris qu'elles revivaient les souvenirs évoqués et tentaient de nous les transmettre en y intégrant une certaine analyse, ce qui rendait les propos parfois confus. Notre attitude peu directive n'autorisait pas que nous questionnions les répondantes de façon soutenue. Conséquence prévisible de cette souplesse, une première lecture nous a rapidement appris que nous n'avions pas obtenu systématiquement réponse à nos questions. Cependant, décodées et mises ensemble, les informations formaient un tout cohérent. N'ayant

pas de grille d'analyse pré-établie, nous avons choisi d'identifier et de décrire les éléments qui ressortaient clairement, soient la recherche d'aide (ou de solutions) et les sentiments. Ces derniers transparissent à travers le discours parfois décousu auquel ils donnaient un sens et étaient étroitement liés, nous semblait-il, aux décisions prises lors de leur cheminement. Un regard simplement rationnel sur les recours utilisés par les femmes ne nous aurait pas permis d'appréhender la complexité de leurs réactions.

Dans la recension des écrits présentée au premier chapitre, nous avons souligné l'existence de travaux portant sur l'étiologie du phénomène de violence conjugale. La question principale, sous toutes ses formes, cherchait à comprendre pourquoi les femmes retournaient ou restaient dans une union où elle vit de la violence. L'apport des travaux féministes dans ce domaine fut de détourner l'attention de la victime et de situer plus globalement le problème, c'est à dire socialement. Leur regard porte plus précisément sur le système basé sur l'inégalité et l'oppression masculine, qui ne peut qu'engendrer des comportements susceptibles de maintenir leur hégémonie, dans toutes les sphères. De l'ensemble de ces études aux différentes orientations, nous avons retenu deux éléments qui éclairent le comportement des femmes en situation de violence conjugale. Il s'agit du cycle de la violence, identifié et décrit par Léonore Walker (1979), et qui

illustre les phases traversées par l'agresseur et la victime. L'autre, c'est ce que Pizzey (1975) appellera le "cercle vicieux, soit l'illogisme d'une société qui a jugé les femmes "qui restaient" (pour employer une expression populaire) et qui a démontré de la fermeture et de l'incompréhension lorsqu'elles ont appelé à l'aide. Elle l'exprime en ces termes:

Parce qu'elles la supportent et qu'elles ne partent pas, on dit qu'elles aiment ça et on les prive de toute issue. Alors elles supportent et ne partent pas, et on dit qu'elles aiment ça.  
(Pizzey, 1975:64)

Depuis la publicisation du phénomène, les préjugés se sont possiblement modifiés. Ainsi, aujourd'hui, on croira moins que la victime de violence en milieu conjugal "aime ça", mais on évaluera, face aux retours fréquents et aux abandons des procédures judiciaires, "qu'elle ne veut pas s'en sortir". Notre recherche met en lumière, grâce au récit des femmes, une explication plus nuancée. Oui, nos répondantes veulent se sortir de la situation de violence conjugale, et ce, sans exception, mais dans un premier temps ce désir n'est pas synonyme de rupture avec le conjoint. Et qu'y a-t-il d'étrange ou de réprobateur dans cette volonté de maintenir le couple et la cellule familiale? N'est-ce pas là l'héritage d'un enseignement qui remonte à des temps immémoriaux? Vu sous cet angle, les femmes victimes de violence en milieu conjugal, lorsqu'elles tentent (fort courageusement) de

composer avec la violence d'un conjoint se font protectrices des valeurs rattachées à la famille. Le prix à payer, que nous avons pu évaluer dans notre analyse des sentiments, est leur équilibre psychologique de même que leur santé et leur sécurité physique. L'acharnement que certaines y mettent, jusqu'à ne voir aucune autre issue que la mort en cas d'échec, nous permet de mesurer l'enracinement et la force de ces principes.

Or, si les femmes font ce qu'on attend d'une personne agressée, soit appeler à l'aide, que leur répond-on? Notre travail fait ressortir une variété d'attitudes. Cependant, on note une forte propension à la réponse individualisante, subrepticement blâmante. Rechercher les causes du phénomène dans l'individu, c'est à la fois entretenir une position sociale peu implicante et des illusions sur le fait que nous y soyons étranger. En effet, devant la multiplicité des facteurs explicatifs susceptibles d'être évoqués, la confusion (commode) règne. C'est ainsi que nous avons pu observer, dans la majorité des récits, que les personnes interpellées se sont dissociées du vécu qui leur était raconté. Leurs réponses, largement modelées sur des valeurs traditionnelles n'ont pas satisfait les femmes. Force nous est de reconnaître que les croyances qui transparaissent dans ces solutions proposées ne sont pas toujours cohérentes avec la dénonciation de la violence. Nous avons cependant relevé que l'attitude de certains professionnels et certaines professionnelles s'est démarquée des autres, soit par une connaissance approfondie du phéno-

mène, soit par le support offert. Nous désirons également signaler que dans l'ensemble des témoignages, les réponses offertes par parents et amis ne se distinguent pas de celles des intervenants dans des institutions, ce qui tend à confirmer que la perception de la violence en milieu conjugal est encore fortement influencée par l'idéologie (patriarcale) dominante.

Dans ce portrait, le refuge occupe une place distincte. En effet, les informations recueillies indiquent dans l'ensemble (sauf pour une personne), que l'accueil et la réceptivité sont en mesure d'inspirer confiance aux femmes. Conséquemment, certaines d'entre elles choisiront d'y retourner, et ces séjours subséquents seront parfois le cadre de nouveaux choix de vie. Citons à cet égard l'exemple de Denise qui, dans un premier temps, est allée à la maison d'hébergement afin de reprendre des forces en vue de sa prochaine réconciliation, et qui a pris la décision d'abandonner le travail pour retourner aux études lors du deuxième séjour. Il ressort, en général, que le personnel des refuges reconnaît aux femmes la capacité de choisir, de décider, et le droit d'évoluer. Bien que les maisons véhiculent des idéologies différentes (Beaudry, 1984), et ne favorisent pas toutes la conscientisation des répondantes, leur réponse se distingue malgré tout des autres. Elle apparaît, dans la majorité des récits des personnes interviewées, plus supportante que jugeante ou paternaliste.

Notre recherche comportait plusieurs limites, soit l'échantillon restreint, et non représentatif, ainsi que la spécificité des répondantes qui ont toutes connu l'expérience du refuge, en "désespoir de cause". Il aurait également été intéressant de comparer avec celles qui ne se sont pas rendues à cette étape. Cependant, il est permis de croire que le matériel recueilli contient de nombreuses indications sur ce que recherchent, en termes d'aide et de support, les femmes victimes de violence en milieu conjugal. Nous l'avons surtout appris à travers les critiques qu'elles ont formulées.

L'analyse de ces témoignages en rapport avec la conception qui en est véhiculée socialement indique que si les propos se radicalisent face à l'inadmissibilité de la violence envers les femmes, la pratique est encore très équivoque. Nous devons encore espérer que l'émission de politiques sociales et le discours apparemment blâmant qui l'accompagne soit individuellement intégré, de façon à ce que la honte change de camp. Les interventions auprès des femmes victimes de violence en milieu conjugal devront faire appel non seulement à la condamnation des faits (innovation des années 80), mais également à celle du rapport de force qu'elle cautionne et supporte.

### Bibliographie

- BARIL, Micheline, Marie-Marthe COUSINEAU et Sylvie GRAVEL (1983). Les femmes battues et la justice: Intervention policière. Montréal: Les Cahiers de l'École de Criminologie, Université de Montréal.
- BARNESLEY, Jan, Helga E. JACOBSON, Jean McINTOSH and Jane WINTEMUTE (1980). Battered and Blamed - A Report on Wife Assault from the Perspective of Battered Women. Vancouver: Women's Research Centre.
- BEAUD, Jean-Pierre (1987). "Les techniques d'échantillonnage" in Benoît GAUTHIER ed.: Recherche sociale: de la problématique à la cueillette de données. Sillery: Presses de l'Université du Québec. 177-200.
- BEAUDRY, Micheline (1984). Les maisons de femmes battues au Québec. Montréal: Editions St-Martin.
- BELL, Daniel J. (1985). "Domestic Violence: Victimization, Police Intervention and Disposition", Journal of Criminal Justice, 13(6): 525-534.
- BILODEAU, Angèle (1987). La violence conjugale: recherche d'aide des femmes. Québec: les Publications du Québec.
- BOWKER, Lee H. (1984). "Battered Wives and the Police: a National Study of Usage and Effectiveness", Police Studies, 7(2): 84-93.
- BRENNER, Michael (1985). The Research Interview: Uses and Approaches. London: Academic Press.
- BROWN, Stephen E. (1984). "Police Responses to Wife Beating: Neglect of a Crime of Violence", Journal of Criminal Justice, 12(3): 277-288.
- CANNINGS, Dalla M. (1984). "Myths and Stereotypes - Obstacles to Effective Police Intervention in Domestic Disputes Involving a Battered Woman", The Police Journal, 57(1): 43-56.

- CARRIER, Micheline, Monique MICHAUD et Diane GRENIER (1982). La violence faite aux femmes en milieu conjugal: le produit d'une société sexiste. Ottawa: Programme de promotion de la femme, Secrétariat d'Etat.
- CENTRE DE FORMATION POPULAIRE (1981). Le mouvement des femmes au Québec. Québec: Conseil du statut de la femme.
- CHAMPIGNY-ROBILLARD, Laurette (1977). La violence entre époux: découverte et dénonciation. Québec: Conseil du statut de la femme.
- COLLECTIF CLIO (1982). L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles. Montréal: Quinze.
- DAUNAIS, Jean-Paul (1987). "L'entretien non directif" in Benoît Gauthier (ed.): Recherche sociale: de la problématique à la cueillette de données. Sillery: Presses de l'Université du Québec. 247-274.
- DECROUX-MASSON, Annie (1979). Papa lit, maman coud. Paris: Denoël-Gonthier.
- DESCARRIES-BELANGER, Francine (1980). L'école rose...et les cols roses. Montréal: Editions coopératives Albert St-Martin.
- DOBASH, R. Emerson and Russell DOBASH (1979). Violence Against Wives: a Case against the Patriarchy. New York: Free Press.
- DOLON, Ronald, James HENDRICKS and M. Steven MEAGHER (1986). "Police Practices and Attitudes toward Domestic Violence", Journal of Police Science and Administration, 14(3): 187-192.
- DOOLEY, David (1984). Social Research Methods. Englewood Cliffs, N.J.: Prentice Hall.
- DUNNIGAN, Lise (1977). Analyse des stéréotypes masculins et féminins dans les manuels scolaires du Québec. Québec: Conseil du statut de la femme.

- DUTTON, Don and Suzan L. PAINTER (1983). "Traumatic Bonding: the Development of Emotional Attachments in Battered Women and Other Relationship of Intermittent Abuse", Victimology: An International Journal 6(1-4): 139-155.
- FAHMY-EID, Nadia et Micheline DUMONT (ed.) (1983). Maîtresses de maison, maîtresses d'école: femmes, familles et éducation dans l'histoire du Québec. Montreal: Boreal express.
- FARAGHER, Tony (1985) "The Police Response to Violence Against Women in the Home", in Pahl ed.: Private Violence and Public Policy. London: Routledge & Kegan Paul. 110-124.
- FERRARO, Kathleen J. et John JOHNSON (1983). "How Women Experience Battering: the Process of Victimization", Social Problems, 30(3): 325-339.
- FINE, Michelle (1981). "An Injustice by Another Name", Victimology: An International Journal, 6(1-4): 48-58.
- FINKELNOR, David, CHRISTOFFEL Tom and GILBARG Dan (eds.)(1970). Up Against American Myth. New York: Holt Rinehart Winston.
- FINKELNOR, David (1983). "Common Features of Family Abuse", in David Finkelnor, Richard J. Gelles, Gerald T. Hotaling and Murray A. Strauss(eds.): The dark side of family. New Delhi: Sage Publications. 17-28.
- GAUTHIER, Benoît (ed.) (1984). Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- GELLES, Richard J. (1972). The Violent Home. Beverly Hills: Sage Publications.
- GELLES, Richard J. (1976). "Abused Wives: Why Do They Stay'", Journal of marriage and the family, 38(4): 659-668.
- GUYON, Louise (1981). "Les Québécoises: de la sagesse à la folie" in Va te faire soigner, t'es malade. Montréal: Stanké.13-53.

- HOMANT, R. (1985). "The Police and Spouse Abuse: A Review of Recent Findings", Police Studies 8(3): 163-172.
- JUTEAU-LEE, Danielle, Anne LEBLANC et Hélène REGNIER (1982). "Violences, femmes au Canada", Pénélope, 6: 18-24.
- KALMUSS, Debra S. and Murray A. STRAUSS (1982). "Wife's Marital Dependency and Wife Abuse", Journal of Marriage and the Family, 44(2): 277-286.
- KANDEL, Liliane (1972). "Réflexions sur l'usage de l'entretien notamment non-directif, et sur les études d'opinion", Epistémologie sociologique, 13: 25-46.
- LAMOUREUX, Diane (1986). Fragments et collages: essai sur le féminisme des années 70. Montréal: Editions du Remue-ménage.
- LAROUCHE, Ginette (1985). Guide d'intervention auprès des femmes violentées. Montréal: Corporation des travailleurs sociaux du Québec.
- LAROUCHE, Ginette (1987). Agir contre la violence: une option féministe à l'intervention auprès des femmes battues. Montréal: Pleine Lune.
- LEWIS, Debra J. (1982). Le problème des femmes battues. Mémoire et propositions au gouvernement fédéral. Ottawa: Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.
- LOFLAND, John (1971). Analysing Social Settings: a Guide to a Qualitative Observation and Analysis. Belmont, Californie: Wadsworth Pub.
- LOSEKE, Donileen R. and Sarah F.BERK (1982). "The Work of Shelters: Battered Women and Initial Calls for Help", Victimology: An International Journal, 7(1-4): 35-48.
- LOSEKE, Donileen R. et Spencer E.CAHILL (1984). "The Social Construction of Deviance: Experts on Battered Women", Social Problems, 31(3): 296-310.

- McLEOD, Linda et Andr e CADIEUX (1980). La femme battue au Canada: un cercle vicieux. Ottawa : Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.
- McLEOD, Linda (1987). Pour de vraies amours; violence conjugale Ottawa: Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- MARTIN, Genevi ve, Francine LAVOIE et Marie JACOB (1988a). La violence faite aux femmes en milieu conjugal:  tude men e aupr s des intervenant-e-s psychosociaux-ales et des policier-e-s. Qu bec: Les Cahiers de recherche du GREMF, Universit  Laval.
- MARTIN, Genevi ve, Francine LAVOIE et Marie JACOB (1988b). Attitude et sentiment de comp tence et niveau d'implication des intervenant-e-s psychosociaux-ales face   la femme violent e par son conjoint. Qu bec: Les Cahiers de recherche du GREMF, Universit  Laval.
- MARTIN, Genevi ve et Alice HOME (1989). "Violence conjugale: dilemmes v cus par les policiers lors de leurs interventions", Intervention, 82: 50-58.
- MARTIN, Del (1976). Battered Wives. San Francisco: Glide Publications.
- MICHELAT, Guy (1975). "Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie", Revue fran aise de sociologie, XVI(2): 229-247.
- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU SOLICITEUR GENERAL (1986). Politique d'intervention en mati re de violence conjugale. Qu bec: Gouvernement du Qu bec.
- MINISTERE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX (1985). Une politique d'aide aux femmes violent es. Qu bec: Gouvernement du Qu bec.
- MUCCHIELLI, Roger (1980). L'entretien face   face dans la relation d'aide: connaissance du probl me. Paris: Editions ESF.

- NADEAU, Louise (1981). "Féminité et drogue: l'impossible réconciliation?" in Va te faire soigner, t'es malade Montréal: Stanké. 99-139.
- O'LEARY, Véronique et Louise TOUPIN (1982-1983). Québécoises deboutte! Tomes 1 et 2. Montréal: Editions du Remue-ménage.
- QUELLET-MERCIER, Lina (1984). La violence conjugale et le rôle de la police. Ecole de criminologie, Université de Montréal. Thèse de maîtrise inédite.
- PAHL, Jan (ed.) (1985). Private Violence and Public Policy: the Needs of Battered Women and the Response of the Public Services. London: Routledge and Kegan Paul.
- PIRES, Alvaro P. (1983). Stigmate pénal et trajectoire sociale. Montréal: Ecole de criminologie, Université de Montréal. Thèse de doctorat inédite.
- PIZZEY, Erin (1975). Crie moins fort, les voisins vont t'entendre. Paris: Des femmes.
- POUPART, Jean (1979-80). "Méthodologie qualitative: une source de débats en criminologie", Crime et /and Justice, 7-8(3-4): 167-174.
- PRAIRIE, Joane et Louise LANGELIER-BIRON (1986). Violence conjugale: processus d'arrêt. Montréal: Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.
- PRUD'HOMME, Diane et Lorraine GODARD (1988). Derrière les chiffres: les statistiques des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence membres du regroupement Provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence. Montreal: le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence. Document minéo.
- RAYMOND, Myriam et Sylvie CHARBONNEAU (1984). A tous coups. Montréal: Editions du Remue-ménage.

- REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HEBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE (1987). La sexualité blessée: étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal. Montréal: le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence.
- ROY, Maria (ed.) (1982). The Abusive Partner: An Analysis of Domestic Battering. New York: Van Nostrand Reinhold.
- SATIR, Virginia (1980). Pour retrouver l'harmonie familiale. Montréal: France-Amérique.
- SCHUR, Edwin M. (1984). Labelling Women Deviant: Gender, Stigma and Social Control. New York: Random House.
- SCHWARTZ, Howard and Jerry JACOBS (1979). "Qualitative Sociology: a Method to the Madness. New York: Free Press.
- SIMARD, Roxane (1981). "Les femmes et la santé mentale: un vrai discours de folles" in Va te faire soigner, t'es malade Montréal: Stanké. 55-98.
- ST-JEAN, Armande (1983). Pour en finir avec le patriarcat. Montréal: Primeur.
- STEINMETZ, Suzanne K. and Murray A. STRAUS (eds.)(1975). Violence in the Family. New York: Harper & Row.
- STRAUS, Murray A. (1980). "Sexual Inequality and Wife Beating", in Murray A. Straus and Gerald T. Hotaling (eds.): The Social Causes of Husband-Wife Violence Minneapolis: University of Minnesota Press. 86-93.
- STRAUS, Murray, Richard J. GELLES and Suzanne K. STEINMETZ (1980). Behind Closed Doors: Violence in the American Family. New York: Anchor Press/Doubleday.
- STRUBE, Michael and Linda S. BARBOUR (1983). "The Decision to Leave an Abusive Relationship: Economic Dependence and Psychological Commitment", Journal of Marriage and the Family, 45(4): 785-793.

WARDELL, Laurie, Dair L. GILLEPSIE and Ann LEFFLER (1983).  
"Science and Violence Against Wives", in David Finkelhor,  
Richard J. Gelles, Gerald T. Hotaling and Murray A. Straus  
(eds.): The Dark Side of Family. New Delhi: Sage  
Publications. 69-84.

WALKER, Leonore E. (1979). The Battered Women. New York: Harper  
& Row.

WALKER, Leonore E. (1983). "The Battered Woman Syndrome Study",  
in David Finkelhor, Richard J. Gelles, Gerald T. Hotaling and  
Murray A. Straus (eds.): The Dark Side of Family. New  
Delhi: Sage Publications. 31-48.

**ANNEXE A: Documents relatifs aux procédures d'enquête**

Lettre adressée à des ex-résidentes	111
Lettre de présentation	113
Formulaire de consentement	115

Recherche sur les femmes victimes de violence conjugale

Le 21 août 1985

Bonjour Madame,

Je m'adresse à vous dans le but de solliciter votre collaboration pour une recherche que j'entreprends auprès de femmes qui ont été victimes de violence conjugale et qui sont déjà allées dans un refuge pour femmes battues.

Je suis une étudiante en maîtrise de l'Université d'Ottawa intéressée à étudier le vécu des femmes qui subissent la violence de leur conjoint.

La lettre que vous lisez présentement a été rédigée par moi mais elle vous est acheminée par Mme Jenny Crustin. En effet, dans un souci de respecter votre confidentialité, Mme Crustin ne nous a révélé aucune information à votre sujet; je lui ai donc remis les lettres qu'elle a elle-même postées.

Je vous écris dans l'espoir que vous acceptiez de nous rencontrer pour une entrevue. Comme vous le savez peut-être, nous connaissons peu de choses sur le cheminement des femmes victimes de violence et sur leur vécu. Ce sujet m'intéresse particulièrement et l'entrevue que je voudrais avoir avec vous se composerait d'une question générale touchant votre expérience de la violence conjugale et de questions concernant votre vie personnelle et familiale. Cette rencontre durerait environ 1 heure 30 et pourrait être réalisée au moment qui vous convient.

Je peux vous assurer que les règles de la confidentialité et de l'anonymat seront respectées autant à l'égard de vos réponses qu'à l'égard de votre identité. Il nous fera plaisir de vous faire parvenir, si cela vous intéresse, un résumé des résultats de cette recherche aussitôt qu'ils seront compilés.

Si vous acceptez de me rencontrer, vous n'avez qu'à remplir le formulaire ci-joint et à me l'expédier par l'enveloppe réponse. Je me chargerai ensuite de vous contacter.

Je souhaite ardemment que vous consentiez à participer à ma recherche. En effet, le succès de cette dernière repose sur la possibilité d'interviewer des femmes qui ont été victimes de violence conjugale.

En espérant recevoir votre précieuse collaboration, je vous remercie à l'avance de votre bienveillante attention.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claire Morin

UNIVERSITÉ D'OTTAWA  UNIVERSITY OF OTTAWA  
OTTAWA ONTARIO  
CANADA

Ottawa, le 24 septembre 1985

Chère Madame, cher Monsieur,

Par la présente, je voudrais vous présenter Mme Claire Morin, étudiante de maîtrise au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa et solliciter votre collaboration à son projet de recherche que nous menons présentement.

En effet, Mme Morin fait, sous ma direction, une étude portant sur les femmes qui ont vécu une expérience de violence en milieu conjugal. Nous sommes actuellement à l'étape de collecte des données.

C'est pourquoi nous aimerions obtenir votre collaboration pour communiquer avec un certain nombre de femmes qui seraient disposées à nous accorder une entrevue.

Il est entendu que l'identité des personnes qui acceptent de nous répondre demeure strictement confidentielle et que nous n'identifierons en aucune façon les personnes qui nous feront part de leur expérience.

Bien entendu, la même règle de confidentialité sera rigoureusement respectée vis-à-vis toute personne ou tout organisme qui consent à nous aider dans la réalisation de ce projet.

.../114

UNIVERSITÉ D'OTTAWA



UNIVERSITY OF OTTAWA

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous pourrez accorder à la présente demande et nous nous mettons à votre disposition pour tout autre renseignement jugé nécessaire.

Veillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alvaro Pires, Ph.D.

Directeur de recherche

Tél.: (bur.) 564-2476

(secré.) 564-4070

Formulaire de consentement

J'accepte librement de participer à cette recherche sur les femmes victimes de violence en milieu conjugal tout en sachant qu'il est possible en tout temps d'arrêter ma participation. Il est entendu que mes réponses seront confidentielles et que je ne pourrai être identifiée dans la présentation des résultats.

Nom: \_\_\_\_\_

No. de téléphone: \_\_\_\_\_

**ANNEXE B: Questionnaire**

A) Consignes	117
B) Renseignements personnels standardisés	118
C) Données socio-démographiques	123

**Consigne**

Comme je t'ai déjà dit, je suis intéressée de savoir qu'est-ce qui se passe avec les femmes qui ont vécu de la violence dans leur vie de couple. Peux-tu me parler de ton expérience personnelle?

**Sous-consignes**

Peux-tu me parler un petit peu de comment tu t'es décidée à partir; qu'est-ce qui s'est passé?

Peux-tu me parler de comment tu voyais la vie de couple quand tu t'es engagée dans ta relation; qu'est-ce que ça voulait dire pour toi?

A) Données concernant les départs

(Maintenant, j'aimerais te poser quelques questions sur des aspects particuliers de ton expérience. Advenant le cas que tu m'aies déjà parlé du sujet, je résumerai pour voir si j'ai bien compris ce que tu m'as dit.)

1- Comme femme ayant été (ou étant) victime de violence, est-ce que tu t'es sentie (est-ce que tu te sens) isolée?

(J'aimerais ça savoir si tu as quitté le foyer conjugal pour te soustraire à la violence, même pour de courtes périodes; je vais te donner des exemples.)

2- Est-ce que tu es déjà partie pour de courtes périodes pour réfléchir ou t'isoler suite à la violence subie; pour aller dans un lieu public par exemple (une gare, une église ou une salle communautaire)?

3- Est-ce que tu t'es fréquemment préparée à partir; j'entends par là faire tes valises, mettre un peu d'argent de côté pour partir, ect.?

4- Est-ce que tu t'es déjà réfugiée chez des amis?

a) Ces amis, est-ce que c'était des amis de couple, des amis à toi ou des amis de ton conjoint?

b) Ont-ils accepté de t'héberger?

si oui, pour combien de temps?

si non, pourquoi?

c) Comment ont-ils essayé de t'aider?

5- Est-ce que les membres de ta famille demeurent dans les environs de l'endroit où tu habites (habitais)?

proximité

(en temps)

(en distance)

(lieu)

---

PERE

---

MERE

---

FRERES

---

SOEURS

---

5- (suite) Est-ce que les membres de ta famille demeurent dans les environs de l'endroit où tu habites (habitais)?

	<u>proximité</u>	
	(en temps)	(en distance)
		(lieu)
GRANDS-PARENTS		
ONCLES		
TANTES		
AUTRES (préciser)		

6- Contacts avec la famille

<u>lien familial</u>	<u>Fréquence des contacts</u>	<u>Nature des contacts</u>	<u>Caractère des contacts</u>
	(souvent/peu/jamais)	(personne/lettre/télep.)	(t. bon/bon/indiff./mauv./ t. mauv.)
GRANDS-PARENTS			
ONCLES			
TANTES			
AUTRES (préciser)			

7- Est-ce que tu t'es déjà réfugiée chez des parents?

si oui, pour combien de temps?

si non, quelles raisons t'ont-ils données ou as-tu perçues?

8- Est-ce que tu as déjà informé un médecin de la violence que tu subissais?

a) T'a-t-il conseillé?

b) T'a-t-il prescrit des médicaments; quel genre?

9- As-tu déjà rencontré une travailleuse sociale?

a) Comment as-tu obtenu les informations à son sujet?

b) Qu'est-ce qui t'as décidée à rencontrer une travailleuse sociale?  
Etait-ce les enfants?

c) Que s'est-il passé?

10- Est-ce que tu as déjà eu recours à la police?

si oui,

a) Combien de fois?

b) Est-ce qu'ils t'ont déjà donné des conseils?  
Lesquels?

c) Est-ce que tu considères que ces conseils t'ont aidée?

11- Est-ce que tu es allée en Justice par rapport à l'expérience que tu as vécue?

a) Qu'est-ce qui s'est passé alors?

b) Qu'est-ce que tu penses de cette expérience en Cour?

12- Lorsque tu vivais chez tes parents, étais-tu au courant de l'existence de comportements violents entre tes parents ou as-tu toi-même connu des expériences de violence dans la famille?

B) Données socio-démographiques

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_

Statut: \_\_\_\_\_

Date d'arrivée: \_\_\_\_\_

## Statut marital:

célibataire ( )

veuve ( )

divorcée ( )

Mariée ( ) en quelle année (

Union de fait ( ) (

(

(

(

Composition de la famille maritale

- a) Combien d'enfants as-tu? \_\_\_\_\_ filles \_\_\_\_\_ garçons
- b) Quel âge ont-ils?
- c) Où habitent-ils?
- d) Que font-ils?
- e) Noter pères différents.

Composition de la famille d'origine

- a) Est-ce que tes parents sont vivants?
- b) Quel est (était) le statut marital de tes parents?

.../124

Père

a) marié ( )

b) veuf ( )

c) divorcé ( )

Mère

a) mariée ( )

b) veuve ( )

c) divorcée ( )

Composition de la famille d'origine (suite)

c) Combien étiez-vous d'enfants?

\_\_\_\_\_ frères

\_\_\_\_\_ soeurs

\_\_\_\_\_ demi-frères

\_\_\_\_\_ demi-soeurs

d) Où habitent (habitaient) tes parents?

e) Quelle est (était) l'occupation du père ou s'il est (était) retraité, quelle était sa dernière activité principale?

f) Quelle est (était) l'occupation de la mère ou si elle est (était) retraitée, quelle était sa dernière activité principale?

Carrière sociale

1- Actuellement, occupes-tu un emploi?

si oui, à temps plein ou à temps partiel?

si non, quelles sont tes sources de revenus?

Allocations familiales ( )

Assurance-chômage ( )

Pension alimentaire ( )

Rentes diverses ( )

Aide sociale ( )

Travail des enfants ( )

Travail clandestin ( )

Autres (préciser) \_\_\_\_\_

Carrière sociale (suite)

2- Travailles-tu à ton propre compte ou pour le compte de quelqu'un?

a) A ton compte

- Comment as-tu trouvé cet emploi?
- Quelle est l'activité principale de ton commerce ou autre?
- Combien y a-t-il d'employés?
- Que fais-tu?
- Depuis combien de temps fais-tu ce travail?
- Que faisais-tu avant?

b) Pour le compte de quelqu'un

- Comment as-tu trouvé cet emploi?
- Pour qui travailles-tu?
- Quelle est l'activité principale de la cie ou autre?
- Quel est le titre de l'occupation?
- Combien y a-t-il d'employés?
- Depuis quand y travailles-tu?
- Que faisais-tu avant?

Carrière sociale (suite)

- 3- Est-ce que ton conjoint travaille?  
 si oui, à temps plein ou à temps partiel?  
 si non, d'où tire-t-il ses revenus?

Allocations familiales	( )	Assurance-chômage	( )
Pension alimentaire	( )	Rentes diverses	( )
Aide sociale	( )	Travail des enfants	( )
Travail clandestin	( )	Autres (préciser)	_____

---

- 4- Travaille-t-il à son compte ou pour le compte de quelqu'un?

a) A son compte

- Comment a-t-il trouvé cet emploi?
- Quelle est l'activité principale du commerce ou autre?
- Combien y a-t-il d'employés?
- Que fait-il?
- Depuis combien de temps fait-il ce travail?
- Que faisait-il avant?

4- Travaille-t-il à son compte ou pour le compte de quelqu'un? (suite)

b) Pour le compte de quelqu'un

- Comment a-t-il trouvé cet emploi?

- Pour qui travaille-t-il?

- Quelle est l'activité principale du commerce ou autre?

- Combien y a-t-il d'employés?

- Que fait-il?

- Depuis combien de temps fait-il ce travail?

- Que faisait-il avant?

5- Combien d'années as-tu étudié?

S'il y a lieu, quel (s) diplôme(s) as-tu obtenu(s)?

Ton conjoint

Combien d'années a-t-il étudié?

S'il y a lieu, quel (s) diplôme(s) a-t-il obtenu(s)?

6- As-tu des revenus?

a) Si oui, se situent-ils entre,

	<u>Revenu femme</u>	<u>Revenu homme</u>	<u>Revenu familial</u>
- moins de \$4999.00	( )	( )	( )
- entre \$5000.00 et \$6999.00	( )	( )	( )
- entre \$7000.00 et \$9999.00	( )	( )	( )
- entre \$10000.00 et \$14999.00	( )	( )	( )
- entre \$15,000.00 et \$19,999.00	( )	( )	( )
- entre \$20,000.00 et \$29,999.00	( )	( )	( )
- entre \$30,000.00 et \$39,999.00	( )	( )	( )
- Plus de \$40,000.00	( )	( )	( )

**ANNEXE C: Liste des tableaux**

1- Age des répondantes	130
2- Statut civil	130
3- Type d'union avec le conjoint violent	131
4- Durée de l'union avec le conjoint violent	131
5- Nombre d'enfants	132
6- Niveau de scolarité des femmes	132
7- Niveau de scolarité des hommes	132
8- Occupation des répondantes	133
9- Occupation des conjoints	133
10- Source de revenus	134
11- Revenus	134
12- Présence de violence dans la famille d'origine	135
13- Recours auprès de différents intervenants	135

## 1- Age des répondantes

Age	N
25 ans	-
26-30 ans	1
31-35 ans	1
36-40 ans	3
41-45 ans	-
46-50 ans	-
50 ans et +	1
Total	6

## 2- Statut civil

Statut	N
Célibataire	1
Mariée	3
Séparée légalement	1
Divorcée	1
Total	6

## 3- Type d'union avec le conjoint violent

Type d'union	N
Union de fait	1
Mariage	3
Remariage	1
Liaison	1
Total	6

## 4- Durée de l'union avec le conjoint violent

Durée de l'union	N
Moins d'un an	1
1 à 5 ans	1
6 à 10 ans	1
11 à 15 ans	1
16 à 20 ans	1
21 à 25 ans	-
25 ans et plus	1
Total	6

## 5- Nombre d'enfants

Nombre d'enfants	N
1	1
2	2
3	2
4 et plus	1
Total	6

## 6- Niveau de scolarité des femmes

Niveau de scolarité	N
Primaire	1
Secondaire	4
Cours spécialisé (secrétariat)	1
Total	6

## 7- Niveau de scolarité des hommes

Niveau de scolarité	N
Primaire	1
Secondaire	5
Total	6

## 8- Occupations des répondantes

Occupations	N
Ouvrière	1
Personnel de soutien (secrétaire)	1
Emploi non-spécialisé (serveuse, entretien)	3
Travailleuse au foyer	1
Total	6

## 9- Occupations des conjoints

Occupations	N
Manoeuvre	5
Assistant-technicien	1
Total	6

## 10- Source de revenus

Source de revenus	N
Aide sociale	4
Travail du conjoint	2
Total	6

## 11- Revenus

Revenus	N
- 4999.	-
5000. et 6999.	-
7000. et 9999.	3
10 000. et 14 999.	1
15 000. et 19 999.	-
20 000. et 29 999.	-
30 000. et 39 000.	2
40 000. et plus	-
Total	6

## 12- Présence de violence dans la famille d'origine

	N
Climat de violence dans l'enfance (entre les parents)	2
Victime de violence dans la famille d'origine	2
Pas de violence relatée	2
Total	6

## 13- Recours auprès de différents intervenants

	Oui	Non	Total
Recours aux policiers	4	2	6
Recours aux médecins	4	2	6
Recours aux travailleurs sociaux	3	3	6
Recours à la famille	2	4	6
Recours à la justice	4	2	6
Recours aux amis(es)	0	6	6

## SOMMAIRE

La loi du silence qui obligeait, il n'y a pas si longtemps, les femmes victimes de violence telles le viol et l'inceste touchait également les femmes victimes de violence en milieu conjugal. Mais les "femmes battues" qui en parlent sont-elles mieux comprises et plus aidées pour autant. Les diverses formes d'intervention s'organisent-elles pour offrir un meilleur support aux victimes de violence conjugale ou sont-elles si décousues et contradictoires qu'elles les réduisent finalement à l'impuissance?

Nous nous sommes intéressée à cette question de l'intervention. Plus précisément, nous aimerions savoir si l'éventail des ressources sociales et juridiques auxquelles ont accès les femmes victimes de violence en milieu conjugal favorisent une progression vers le résultat souhaité, soit mettre fin à la violence. Dans l'ensemble des ressources qui se sensibilisent progressivement au phénomène de violence conjugale et commencent à se centrer sur les victimes, le refuge se distingue comme un mouvement précurseur. Concept créé au début des années 70, par des femmes, ces maisons d'hébergement auxquelles le recours est souvent perçu comme une étape radicale, dans le sens où il concrétise à la fois la rupture avec le foyer conjugal, le dévoilement et la reconnaissance de la violence subie, innove en matière de support.

A l'intérieur de notre questionnement sur les réponses sociales

offertes aux femmes victimes de violence en milieu conjugal, nous nous sommes demandée quelle place occupait le refuge dans leurs choix: constitue-t-il une étape finale de rupture ou représente-t-il un dénouement parmi les autres dans un cheminement ponctué de départs, de démarches et de retours?

Considérant notre objectif, il nous apparaissait tout à fait pertinent de recueillir les témoignages de femmes victimes de violence en milieu conjugal. Nous avons donc réalisé six entretiens, quatre dans la région du Saguenay et deux dans la région de l'Outaouais, d'une durée moyenne de 2:30 heures. Au cours des rencontres, nous avons privilégié une position dite "d'écoute dans une perspective de partage" (Daunais, 1987:261). Il s'agit d'une attitude d'écoute active et empathique. Fidèle à notre principe de non directivité, nous avons limité au minimum nos interventions au cours de la première partie. Celles qui étaient faites constituaient surtout des reflets et des reformulations. Relativement à l'analyse, nous avons d'abord procédé à de nombreuses lectures verticales, puis transversales. Notre recherche met en lumière, grâce au récit des femmes, que nos répondantes veulent se sortir de la situation de violence conjugale, et ce, sans exception, mais dans un premier temps ce désir n'est pas synonyme de rupture avec le conjoint. Et qu'y a-t-il d'étrange ou de réprobateur dans cette volonté de maintenir le couple et la

cellule familiale? N'est-ce pas là l'héritage d'un enseignement qui remonte à des temps immémoriaux? Vu sous cet angle, les femmes victimes de violence en milieu conjugal, lorsqu'elles tentent (fort courageusement) de composer avec la violence d'un conjoint, se font protectrices des valeurs rattachées à la famille. Le prix à payer, que nous avons pu évaluer dans notre analyse des sentiments, est leur équilibre psychologique de même que leur santé et leur sécurité physique. L'acharnement que certaines y mettent, jusqu'à ne voir aucune autre issue que la mort en cas d'échec, nous permet de mesurer l'enracinement et la force de ces principes.

Or, si les femmes font ce qu'on attend d'une personne agressée, soit appeler à l'aide, que leur répond-on? Notre travail fait ressortir une variété d'attitudes. Cependant, on note une forte propension à la réponse individualisante, subrepticement blâmante. Rechercher les causes du phénomène dans l'individu, c'est à la fois entretenir une position sociale peu implicante et des illusions sur le fait que nous y soyons étranger. Dans ce portrait, le refuge occupe une place distincte. En effet, les informations recueillies indiquent dans l'ensemble (sauf pour une personne), que l'accueil et la réceptivité sont en mesure d'inspirer confiance aux femmes. Conséquemment, certaines d'entre elles choisiront d'y retourner, et ces séjours subséquents seront parfois le cadre de nouveaux choix de vie.